Quatre-vingtième année. — N° 68. Le Numéro : 7 francs. Jeudi 18 Mars 1948.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 100.97, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	2.000	1.100	600	300	250	200	150	3.000	1.650	900
Etranger	3.200	1.700	900	700	530	400	290	5.230	2.765	1.460

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : en outre de l'Édition des Lois et Décrets et des Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, des Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 12 FRANCS

SOMMAIRE

LOIS

Loi n° 48-444 du 17 mars 1948 relative à la libération d'actions des sociétés existant avant la publication de l'acte dit loi du 4 mars 1943 (p. 2746).

Loi n° 48-445 du 17 mars 1948 portant modification de la législation des caisses d'épargne (p. 2746).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Arrêtés portant nomination, titularisations, mutations et admissions à la retraite (administration centrale et services extérieurs (p. 2747).

Ministère de la justice.

Décret du 17 mars 1948 portant reclassement et nomination d'un magistrat (p. 2747).

Liste d'aptitude et *décret* du 17 mars 1948 portant nomination de magistrats à l'administration centrale (p. 2747).

Arrêté du 5 mars 1948 fixant la liste des établissements pénitentiaires dans l'enceinte desquels il pourra être procédé aux exécutions capitales en Tunisie (p. 2747).

Arrêté portant nomination de membres des commissions de reconstitution des actes de l'état civil de Vire et de Compiègne (p. 2748).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 17 mars 1948 portant nomination d'un ambassadeur de France à Ottawa (p. 2747).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 17 mars 1948 portant nomination d'un secrétaire général de préfecture honoraire (p. 2748).

Ministère des forces armées.

Arrêté du 8 mars 1948 portant acceptation d'un legs au profit du musée de la marine (p. 2748).

Arrêté portant réintégration (personnels civils extérieurs) (p. 2748).

Décision portant nomination au grade d'aspirant (armée de terre, réserve) (p. 2748).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Décret n° 48-446 du 16 mars 1948 portant relèvement du prix des bordereaux d'inscription et des formules de transcription en matière hypothécaire (p. 2748).

Arrêté du 16 mars 1948 portant nomination du président directeur général de la banque de Madagascar (p. 2748).

Arrêté du 17 mars 1948 relatif à la dévolution du fonds de commerce « Le Normandy » acquis par l'ennemi pendant l'occupation (p. 2748).

Circulaire n° 41/11/B/4 relative au statut des employés auxiliaires de l'Etat (rectificatif) (p. 2749).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté du 26 février 1948 portant création d'une régie de recettes destinée à permettre l'encaissement des sommes dues par des particuliers pour les épreuves, études et recherches effectuées sur leur demande, par le laboratoire central des services chimiques de l'Etat (p. 2749).

Arrêté du 4 mars 1948 reportant un crédit de l'exercice 1947 à l'exercice 1948 (p. 2749).

Arrêté du 15 mars 1948 fixant le tarif des insertions dans le Bulletin officiel du service des instruments de mesure (p. 2749).

Arrêtés du 15 mars 1948 portant renouvellement d'approbation de compteurs électriques (p. 2749).

Ministère de l'agriculture.

Arrêté portant titularisations et reclassements (administration centrale) (p. 2749).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du 1er mars 1948 portant remise de débet (p. 2750).

Arrêté du 8 mars 1948 complétant l'arrêté du 30 décembre 1947 relatif au concours d'agrégation des facultés de médecine pour 1948 (p. 2750).

Arrêté portant nomination de membres de la commission interministérielle de l'enseignement français à l'étranger (p. 2750).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 17 mars 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 2750).

Décret du 17 mars 1948 portant nomination du directeur général des finances de l'Afrique occidentale française et plaçant un inspecteur général des colonies en service détaché (p. 2751).

Décret du 17 mars 1948 portant réintégration dans les cadres d'un inspecteur général des colonies (p. 2751).

Arrêtés portant titularisation, attribution de fonctions, mise en service détaché et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté :

Administration générale (p. 2751).

Enseignement aux colonies (p. 2751).

Inspection générale du travail des colonies (p. 2751).

Ministère des travaux publics et des transports.

Arrêté chargeant un ingénieur ordinaire des ponts et chaussées d'une mission (p. 2750).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêté du 12 mars 1948 autorisant les villes de Die et Valence (Drôme) à renoncer à l'organisation spéciale en matière d'assistance médicale gratuite (p. 2750).

Arrêtés portant affectation, maintien en service détaché et admission à la retraite (hôpitaux psychiatriques et inspection de la santé (p. 2750).

Médaille d'honneur des épidémies (rectificatif) (p. 2750).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 17 mars 1948 mettant fin aux fonctions de commissaire général aux dommages de guerre et conférant l'honorariat (p. 2750).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Décret du 17 mars 1948 portant nomination de présidents de section à la commission supérieure de revision des pensions abusives (p. 2751).

Décret portant attribution de la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre (rectificatif) (p. 2751).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 2751).

Conseil de la République. — Réunions de commissions (p. 2751).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nomination de membres de commissions (p. 2755).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Avis de concours à l'institut géographique national (p. 2755).

Annonces (p. 2756).

DÉBATS PARLEMENTAIRES
(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 36 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 17 mars 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1791).

PRIX : 3 F

N° 25 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 17 mars 1948. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 761).

PRIX : 3 F

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE
(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 16

Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 17 mars 1948 (p. 267).

PRIX : 3 F

LOIS

LOI n° 48-444 du 17 mars 1948 relative à la libération d'actions des sociétés existant avant la publication de l'acte dit loi du 4 mars 1943.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article unique. — Par dérogation aux dispositions de l'article 1er de l'acte dit loi du 4 mars 1943, la libération des actions émises avant la publication de ladite loi par les sociétés existant à cette date pourra être effectuée jusqu'au 15 mars 1953.

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 17 mars 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
ANDRÉ MARIE.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
ROBERT LACOSTE.

LOI n° 48-445 du 17 mars 1948 portant modification de la législation des caisses d'épargne.

L'Assemblée nationale et le Conseil de la République ont délibéré,

L'Assemblée nationale a adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Art. 1er. — L'article 4 de la loi du 20 juillet 1895, modifié par l'article 1er de la loi du 8 avril 1946, est à nouveau modifié comme suit:

« *Art.* 4. — Le compte ouvert à chaque déposant ne peut, sauf par la capitalisation des intérêts, dépasser le chiffre de 200.000 F.

« Pour les sociétés de secours mutuels et les institutions autorisées à cet effet par le ministre des finances, le maximum des dépôts est porté au quintuple du chiffre fixé à l'alinéa précédent pour les comptes ordinaires. Dès qu'un compte... ».

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le premier alinéa de l'article 8 de la loi du 9 avril 1881 est modifié comme suit:

« Chaque versement ne pourra être inférieur à 100 F. Toutefois, par dérogation, les versements provenant d'enfants d'âge scolaire possédant un livret et transmis par le personnel enseignant ou assimilé pourront être acceptés à partir de 10 F ».

Art. 3. — L'avant-dernier alinéa de l'article 8 de la loi du 20 juillet 1895 est modifié ainsi qu'il suit:

« Les caisses d'épargne sont autorisées à émettre des bons ou timbres d'un prix inférieur à 100 F et à recevoir ces coupures lorsque, réunies, elles représentent le montant du versement minimum autorisé ».

Art. 4. — Le dernier alinéa de l'article 14 de la loi du 9 avril 1881, modifié par l'article 2 de la loi validée du 31 octobre 1941, est à nouveau modifié ainsi qu'il suit:

« La caisse nationale d'épargne est autorisée à se décharger des quittances de remboursement, comptes courants, registres matricules ou demandes de livrets et des registres spéciaux de versements et de remboursements ayant plus de trente ans de date. Ce délai est réduit à dix ans pour les autres registres et pièces diverses et à cinq ans pour les livrets soldés ou remplacés ».

Art. 5. — Le deuxième alinéa de l'article 11 de la loi du 20 juillet 1895, modifié par l'article 4 de l'ordonnance du 7 décembre 1944, est modifié comme suit:

« Cette commission est composée de vingt-deux membres:

« Deux membres de l'Assemblée nationale et un membre du Conseil de la République, désignés par ces assemblées sur proposition des commissions des finances;

« Dix présidents ou membres des conseils d'administration des caisses d'épargne, élus par les caisses d'épargne suivant les formes et dans les conditions déterminées par règlement d'administration publique, et deux personnes qualifiées par leurs travaux sur les institutions de prévoyance, désignées par le ministre des finances;

« Deux représentants du personnel des caisses d'épargne;

« Le directeur général de la caisse des dépôts et consignations... ».

(Le reste sans changement.)

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 17 mars 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,
SCHUMAN.

Le ministre des finances, et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

DÉCRETS, ARRÊTÉS & CIRCULAIRES

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Administration centrale.

Par arrêté du 12 mars 1948, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 21 juin 1948, M. Vuillemey, agent supérieur de 1re classe.

Services extérieurs.

Par arrêté du 12 mars 1948:

A été nommé receveur de 2e classe à Amboise et titularisé dans le grade correspondant, M. Quintard, inspecteur à Laval.

Ont été mutés:

A Granville, M. Braidy, receveur de 1re classe à Saint-Lô.

A Cauderan, M. Dupont, receveur de 2e classe à Saint-Pol-de-Léon.

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite:

A partir du 17 juillet 1948, M. Brunet, receveur de 2e classe à Tizi-Ouzou (Alger).

A partir du 7 juillet 1948, M. Donnarez, receveur de 2e classe à Bagnères-de-Luchon.

A partir du 3 juillet 1948, M. Mesnard, receveur de 2e classe à Compiègne.

A partir du 15 juin 1948, M. Gannat, chef de centre de 1re classe à Lille-gare.

A partir du 10 juin 1948, M. Cheyrezy, inspecteur à Valence.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Décret du 17 mars 1948 portant nomination d'un ambassadeur de France à Ottawa.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 88 de la loi du 30 décembre 1928 et les textes subséquents;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Francisque Gay, député, est chargé, à titre de mission temporaire, des fonctions d'ambassadeur et envoyé extraordinaire de la République française à Ottawa.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

SCHUMAN.

Le ministre des affaires étrangères,

GEORGES BIDAULT.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 17 mars 1948 portant reclassement et nomination d'un magistrat.

Le président du conseil des ministres,

Sur proposition du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu l'ordonnance du 15 juin 1945 relative aux candidats aux services publics ayant été empêchés d'y accéder, ainsi qu'aux fonctionnaires et agents des services publics ayant dû quitter leur emploi par suite d'événements de guerre;

Vu l'arrêté du 25 septembre 1945 fixant la composition de la commission de reclassement instituée par les articles 17 et 19 de l'ordonnance susvisée;

Vu le décret du 14 février 1946 tendant à l'application aux magistrats et au personnel de l'administration centrale du ministère de la justice de l'ordonnance du 15 juin 1945;

Vu l'avis émis par ladite commission,

Décrète:

Art. 1er. — L'ancienneté de M. Gigault de Crisenoy dans ses fonctions d'attaché titulaire au ministère de la justice est reportée du 31 mars 1947 au 31 décembre 1943.

M. Gigault de Crisenoy, attaché titulaire au ministère de la justice, est nommé substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Saintes, à compter du 31 décembre 1945.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ANDRÉ MARIE.

Liste des candidats déclarés aptes aux fonctions de magistrat à l'administration centrale.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 26 mars 1937 relatif à l'administration centrale du ministère de la justice;

Vu l'arrêté du 19 novembre 1947 ouvrant un concours, fixé au 18 février 1948, pour l'attribution de trois postes de magistrats à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut du procureur de la République de 2e classe;

Vu la délibération du jury en date du 6 mars 1948,

Arrête:

Article unique. — La liste, par ordre de mérite, des candidats déclarés aptes aux fonctions de magistrat à l'administration centrale du ministère de la justice est arrêtée comme suit:

M. Gigault de Crisenoy, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Saintes.

M. Joubrel, juge d'instruction de 2e classe au tribunal de première instance de Morlaix, délégué dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice.

M. Bergeret, attaché titulaire au ministère de la justice.

Fait à Paris, le 17 mars 1948.

ANDRÉ MARIE.

Décret du 17 mars 1948 portant nominations de magistrats à l'administration centrale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 24 mars 1937 relatif à l'administration centrale du ministère de la justice;

Vu la liste, par ordre de mérite, des candidats déclarés aptes aux fonctions de magistrat de l'administration centrale du ministère de la justice, ladite liste arrêtée le 17 mars 1948;

Le conseil supérieur de la magistrature entendu en ce qui concerne la situation de M. Joubrel,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés magistrats à l'administration centrale du ministère de la justice ayant rang de substitut de procureur de la République de 2e classe:

M. Gigault de Crisenoy, substitut du procureur de la République de 3e classe près le tribunal de première instance de Saintes.

M. Joubrel, juge de 2e classe au tribunal de première instance de Morlaix, délégué dans les services de l'administration centrale du ministère de la justice.

M. Bergeret, attaché titulaire au ministère de la justice.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ANDRÉ MARIE.

Liste des établissements pénitentiaires dans l'enceinte desquels il pourra être procédé aux exécutions capitales en Tunisie.

Le garde des sceaux, ministre de la justice et le ministre des affaires étrangères,

Vu l'article 26 du code pénal modifié par l'article 1er du décret-loi du 24 juin 1939 supprimant la publicité des exécutions capitales;

Vu l'arrêté interministériel du 8 août 1939 fixant la liste des établissements pénitentiaires dans lesquels il peut être procédé aux exécutions capitales en Tunisie;

Vu le décret du 13 mai 1942 créant des tribunaux de première instance à Bizerte et Sfax;

Sur le rapport du directeur des affaires criminelles et des grâces et du directeur des affaires politiques,

Arrêtent:

Art. 1er. — La liste des établissements pénitentiaires dans l'enceinte desquels il pourra être procédé aux exécutions capitales, conformément aux dispositifs de l'article 26 du code pénal modifié par le décret-loi du 24 juin 1939, est fixé ainsi qu'il suit pour la Tunisie:

Etablissements pénitentiaires de Tunis, de Sousse, de Bizerte et de Sfax.

Art. 2. — L'arrêté interministériel susvisé du 8 août 1939 est abrogé.

Art. 3. — Le directeur des affaires criminelles et des grâces et le directeur des affaires politiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 5 mars 1948.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ANDRÉ MARIE.

Le ministre des affaires étrangères,

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:

Le secrétaire général,

J. CHAUVEL.

Commissions de reconstitution des actes de l'état civil de Vire et de Compiègne.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi du 15 décembre 1823 relative à la reconstitution des actes et archives détruits dans les départements par suite des événements de guerre;

Vu le décret du 30 octobre 1925 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu l'arrêté du 30 octobre 1925 organisant les commissions chargées de reconstituer les actes de l'état civil dont les deux exemplaires font défaut par suite de la guerre;

Vu l'arrêté du 12 février 1947 fixant la liste des registres de l'état civil à reconstituer dans le ressort de chaque cour d'appel,

Arrête:

Art. 1er. — M. Brudonnet, président honoraire du tribunal de première instance de Vire (Calvados), est nommé membre de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Vire, en remplacement de M. Groult, décédé.

Art. 2. — M. Bennezon, juge de paix des cantons d'Abbeville et d'Ailly-le-Haut-Clocher (Somme), est nommé membre de la commission de reconstitution des actes de l'état civil d'Abbeville.

Art. 3. — Mme Brayette, secrétaire du parquet du tribunal de première instance de Compiègne (Oise), est nommée secrétaire de la commission de reconstitution des actes de l'état civil de Compiègne, en remplacement de M. Durussel, démissionnaire.

Fait à Paris, le 13 février 1948.

ANDRÉ MARIE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décret du 17 mars 1948 portant nomination d'un secrétaire général de préfecture honoraire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 30 août 1940 relatif à la collation de l'honorariat du grade de sous-préfet ou de secrétaire général de préfecture,

Décrète:

Art. 1er. — M. Decole (Jean), chef de division honoraire de préfecture, ancien secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir à titre intérimaire, est nommé secrétaire général de préfecture honoraire.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES

Legs au musée de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat chargé de la marine, en date du 8 mars 1948, le legs particulier consenti par Mlle Barrot (Valérie-Georgina-Pauline-Marie) au profit du musée de la marine a été accepté.

Personnels civils extérieurs.

Par arrêté en date du 5 mars 1948 pris en application de l'ordonnance du 29 novembre 1944, conformément à l'avis de la commission de réintégration, M. Jung (Eugène), ex-dessinateur de la chefferie de Strasbourg est réintégré dans son emploi à dater du jour où il a été rayé des contrôles.

En application de l'article 9 de l'ordonnance du 29 novembre 1944 cette réintégration ne comporte pas le bénéfice des réparations prévues à l'article 8 de ladite ordonnance.

Nomination au grade d'aspirant (armée de terre, réserve).

Par décision du 26 février 1948, est nommé à titre définitif au grade d'aspirant, l'adjudant élève de la huitième série, dégagé des cadres, Marcellin (Emile-Charles-Adrien) (transmissions, réserve, rang du 1er décembre 1947).

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Décret n° 48-446 du 16 mars 1948 portant relèvement du prix des bordereaux d'inscription et des formules de transcription en matière hypothécaire.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre de la France d'outre-mer;

Vu l'article 2148, 2e alinéa, du code civil et l'article 13 de la loi du 23 mars 1855 sur la transcription en matière hypothécaire, ensemble les textes qui les ont modifiés;

Vu le décret du 29 mars 1948;

Vu le décret du 28 août 1921, modifié par l'article 1er du décret du 6 octobre 1921;

Vu le décret du 13 août 1942,

Décrète:

Art. 1er. — Le deuxième alinéa de l'article 1er du décret susvisé du 29 mars 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« Ces feuilles, fournies par l'administration, seront mises en vente dans les bureaux de l'enregistrement, les conservations d'hypothèques et les distributions auxiliaires de papier timbré au prix ci-après:

« Feuille simple (tête ou intercalaire): 5 F.

« Feuille double: 10 F ».

Art. 2. — Le deuxième alinéa de l'article 1er du décret du 28 août 1921 est modifié ainsi qu'il suit:

« Ces feuilles, fournies par l'administration, seront mises en vente dans les bureaux de l'enregistrement, les conservations d'hypothèques et les distributions auxiliaires de papier timbré au prix uniforme de 10 F la formule ».

Art. 3. — Le décret du 13 août 1942, est abrogé.

Art. 4. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ANDRÉ MARIE.

Le ministre de l'intérieur,

JULES MOCH.

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Le secrétaire d'Etat au budget,

MAURICE BOURGÈS-MAUNOURY.

Nomination du président directeur général de la Banque de Madagascar.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 23 décembre 1925 portant création d'une banque d'émission à Madagascar;

Vu la loi du 9 décembre 1940,

Arrêtent:

Art. 1er. — M. Gonon (Maurice-Jean) est nommé administrateur de la Banque de Madagascar, en remplacement de M. Chaudun.

Art. 2. — M. Gonon est nommé président directeur général de la Banque de Madagascar, à dater du 1er janvier 1948.

Art. 3. — M. Chaudun est nommé président directeur général honoraire de la Banque de Madagascar.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mars 1948.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

RENÉ MAYER.

Le ministre de la France d'outre-mer,

PAUL COSTE-FLORET.

Dévolution du fonds de commerce « Le Normandy » acquis par l'ennemi pendant l'occupation.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 12 novembre 1943 prise pour l'application de la déclaration des Nations Unies du 5 janvier 1943 sur la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi ou sous son contrôle;

Vu l'ordonnance du 9 juin 1945 portant troisième application de l'ordonnance du 12 novembre 1943 sur la nullité des actes de spoliation et édictant la nullité des actes de spoliation accomplis par l'ennemi à son profit;

Vu le décret n° 45-1640 du 23 juillet 1945;

Vu l'arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 8 décembre 1947, signifié au ministre des finances le 4 mars 1948, aux termes duquel la cour a constaté, par application des dispositions de l'ordonnance du 9 juin 1945, la nullité de la vente, à la date du 19 décembre 1940, du fonds de commerce « Le Normandy » par la société Actual-Champs-Elysées, à la société de gestion et d'exploitation de cinémas (S. O. G. E. C.), société ennemie;

Vu l'avis émis dans sa séance du 8 mars 1948 par la commission spéciale instituée par l'article 3 de l'ordonnance du 9 juin 1945,

Arrête:

Art. 1er. — Est attribué à l'Etat le fonds de commerce « Le Normandy », acquis par l'ennemi pendant l'occupation.

Art. 2. — Le directeur des finances extérieures au ministère des finances et des affaires économiques et le directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 mars 1948.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

PAUL DELOUVRIER.

Circulaire n° 41/14/B/4 relative au statut des employés auxiliaires de l'Etat.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 mars 1948: page 2550, 3e colonne, au lieu de: « du 1er juin au 15 juillet 1948: congé à demi-traitement », lire: « du 1er au 30 juin 1948: congé à demi-traitement »; au lieu de: « du 16 au 31 juillet 1948: congé à plein traitement », lire: « du 1er au 15 juillet 1948: congé à plein traitement. Du 16 au 31 juillet 1948: congé à demi-traitement ».

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Création d'une régie de recettes destinée à permettre l'encaissement des sommes dues par des particuliers pour les épreuves, études et recherches effectuées, sur leur demande, par le laboratoire central des services chimiques de l'Etat.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Vu la loi n° 47-1465 du 8 août 1947, relative à certaines dispositions d'ordre financier et, notamment l'article 66 prévoyant que les épreuves, études et recherches effectuées par le laboratoire central des services chimiques de l'Etat à la demande de particuliers donneront lieu à perception de recettes,

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est institué auprès du laboratoire central des services chimiques de l'Etat une régie de recettes destinée à permettre l'encaissement des sommes dues par des particuliers pour les épreuves, études, recherches effectuées, sur leur demande, par l'établissement susvisé.

Art. 2. — Les versements sont effectués soit en numéraire, soit par voie de virement ou de versement au crédit du compte-courant postal que le régisseur est tenu de faire ouvrir, ou par voie de remise de chèques ou ordres de virement, établis à l'ordre du Trésor, les chèques étant barrés au profit de la Banque de France.

Le régisseur délivre, pour tous les encaissements qu'il effectue, des quittances extraites d'un registre à souches numérotées qui lui est remis par le receveur central des finances de la Seine.

Art. 3. — Le régisseur est tenu, dès que la totalité des recettes atteint la somme de cinquante mille francs, et, quel qu'en soit le montant à la fin de chaque mois, de verser à la caisse du receveur central des finances de la Seine, les recettes en numéraire encaissées par ses soins et de virer au crédit du compte courant postal de ce comptable supérieur les sommes encaissées par l'intermédiaire de son compte courant postal pendant la même période.

Lorsque les règlements ont été effectués par chèques ou ordres de virement, ces effets seront transmis au receveur central des finances de la Seine par le régisseur, au plus tard le premier jour ouvrable qui suit le jour de leur réception. Les chèques sont préalablement endossés à l'ordre dudit comptable supérieur.

Le receveur central des finances de la Seine porte le montant des versements en numéraire, des virements postaux et des chèques ou ordres de virement au crédit d'un compte de trésorerie et en délivre récépissé au régisseur.

Les virements postaux et les dépôts ou envois de chèques ou ordres de virement font l'objet d'un bordereau de versement au Trésor.

Art. 4. — Le régisseur arrête mensuellement ses écritures et procède avec le receveur central des finances de la Seine à la vérification des opérations effectuées au cours du mois. Il établit dans ce but un relevé faisant ressortir par catégorie les recettes encaissées par ses soins.

Au vu de ce relevé et après accord sur le montant des recettes effectuées, le receveur central des finances de la Seine débite le compte de trésorerie visé à l'article 3 et verse au budget de l'Etat lesdites recettes.

Le montant des recettes nettes du mois fait l'objet de titres de perception établis par le ministre de l'industrie et du commerce ou par son délégué au titre du compte: Produits divers, lignes:

Recettes diverses en ce qui concerne les taxes d'homologation de détersifs ou des produits insecticides;

Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public en ce qui concerne les recettes perçues pour études et recherches entreprises à la demande de particuliers.

Art. 5. — Le régisseur de recettes est astreint à un cautionnement de 10.000 F.

Ce cautionnement peut être réalisé en numéraire, en rente sur l'Etat ou remplacé par la garantie résultant d'une affiliation à une association française de cautionnement mutuel.

Art. 6. — Le régisseur de recettes est nommé par arrêté du ministre de l'industrie et du commerce. Il est soumis au contrôle de l'inspecteur général des finances et du receveur central des finances de la Seine. Il perçoit une indemnité de responsabilité de 600 F par an.

Art. 7. — Le directeur des industries chimiques et le directeur de la comptabilité publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 février 1948.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Par délégation:

Le directeur adjoint du cabinet,

P. DREYFUS.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Pour le ministre et par délégation:

Le chef de cabinet,

MAURICE CRUCHON.

Report de crédit.

Par arrêté en date du 4 mars 1948, un crédit de 3.049.912 F ouvert à titre de fonds de concours est reporté du chapitre 502: « encouragement à l'artisanat » du budget du commerce de l'exercice 1947 au chapitre 502 (même libellé) du budget de l'industrie et du commerce de l'exercice 1948.

Tarif des insertions dans le « Bulletin officiel du service des instruments de mesure ».

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 4 juillet 1837 rendant obligatoire le système métrique décimal;

Vu la loi du 2 avril 1919 et le décret du 26 juillet 1919 sur les unités de mesure;

Vu le décret du 30 novembre 1944 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne le contrôle des instruments de mesure;

Vu l'arrêté du 30 octobre 1945 fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret du 30 novembre 1944 et notamment l'article 5 relatif à la publication de l'approbation des modèles d'instruments de mesure admis à la vérification et au poinçonnage;

Sur la proposition de l'inspecteur général des instruments de mesure et du directeur du commerce intérieur,

Arrête:

Art. 1er. — Le tarif des frais afférents à l'insertion au *Bulletin officiel du service des instruments de mesure* des documents prévus à l'article 5 de l'arrêté du 30 octobre 1945 est fixé, pour chaque appareil, à 3.000 F au maximum, par page de format normalisé 21×27 cm, non compris les frais d'établissement des clichés relatifs à cet appareil qui seront remboursés par le fabricant à l'éditeur au prix du tarif syndical de la photogravure.

Ces clichés seront remis au demandeur après insertion au *Bulletin officiel du service des instruments de mesure.*

Art. 2. — L'arrêté du 20 septembre 1945 est abrogé.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux insertions faites dans les numéros du *Bulletin officiel du service des instruments de mesure* de 1948 publiés postérieurement au 1er janvier.

Art. 4. — Le directeur du commerce intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel.*

Fait à Paris, le 15 mars 1948.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

SACHA GUÉNONIK.

Renouvellement d'approbation de compteurs électriques.

Par arrêté en date du 15 mars 1948, a été renouvelée, pour une durée de cinq ans à dater du 16 mars 1947, l'approbation du compteur type C. M. 5 monophasé deux fils, accordée à la Compagnie Continentale pour la fabrication des compteurs et autres appareils, 17, rue d'Astorg, à Paris.

Par arrêté en date du 15 mars 1948, a été renouvelée pour une durée de cinq ans, à dater du 3 février 1948, l'approbation du compteur type M. 4 pour courant triphasé trois fils, accordée à la Compagnie Continentale pour la fabrication des compteurs et autres appareils, 17, rue d'Astorg, à Paris.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Administration centrale.

Par arrêté en date du 1er mars 1947 pris en application de l'ordonnance du 22 février 1945 autorisant à titre exceptionnel des dérogations temporaires aux règles d'avancement et de recrutement des fonctionnaires, les fonctionnaires et agents ci-après désignés sont titularisés dans leur emploi à l'administration centrale du ministère de l'agriculture et reclassés en qualité de:

Sous-directeurs.

M. Bou, à compter du 18 octobre 1945.
M. Cépède, à compter du 16 octobre 1945.

Agents supérieurs de 1re classe.

A compter du 1er novembre 1945.

MM. Bentata, Hirschfeld, Luguern, Sabatier.

Agents supérieurs de 2e classe.

Mlle Baron, MM. Bellemère, Bibard, Chemin, Mlle Gautheron, Mme Haarscher, à compter du 1er novembre 1945.

Mme Hermite, à compter du 30 décembre 1945.

MM. Jouniaux, Lajotte, à compter du 1er novembre 1945.

Mme Luguern, à compter du 31 décembre 1945.

MM. Soulas, Walloh, à compter du 1er novembre 1945.

Agents supérieurs de 3e classe.

A compter du 11 novembre 1945.

M. Fillodeau, Mlle Gaërel, M. Jampy, Mlle Lainé, M. Velluet.

Commis d'ordre.

A compter du 11 novembre 1945.

Mlle Adeline, Mmes Barboteau, Barotin, Battu, Mlles Barroin, Besnard, Mmes Belletre, Cadoré, Mlles Celers, Cesses, Mme Champenois, Mlle Chantegrelet, Mme Chantelinat, M. Chevalier, Mlle Daburon, Mme Defrance, Mlles Delin, Delorme, Mme Demonsant, Mlle Egret, Mme Gallois, M. Gaydon, Mmes Gorse, Grad, Mlle Groysillier, Mme Hamel, M. Joumier, Mlle Jousse, Mme Lacroix, M. Lamit, Mme Le Gall, M. Le Ray, Mme Le Thomas, Mlles Luiggi, Madranges, Malfroy, Mmes Marinier, Martrou, Maurtot, Merling, Mlles Mercier, Michel (Solange), Mme Molley, Mlle Moulard, Mme Moulettes, M. Moutonnet, Mmes Nadeau, Navales, M. Orsoni, Mmes Poupeau, Quintric, Redier, M. Retoux, Mme Robineau, M. Rochon (Maurice), Mme Roulland, Mlle Rosze, M. Thierry de Ville d'Avray, Mme Tissot, Mlles Touzet, Urbain.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 17 mars 1948 mettant fin aux fonctions de commissaire général aux dommages de guerre et conférant l'honorariat.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu l'article 20 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 relative à certaines dispositions d'ordre financier;

Vu le décret n° 45-2257 du 5 octobre 1945 portant statut du personnel temporaire de l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par les décrets n° 46-1855 du 23 août 1946, n° 47-1491 du 27 mai 1947 et n° 48-94 du 12 janvier 1948;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Il est mis fin aux fonctions exercées à l'administration centrale du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme en qualité de commissaire général aux dommages de guerre par M. Lebeau (Georges), atteint par la limite d'âge.

Art. 2. — M. Lebeau (Georges), est nommé commissaire général honoraire aux dommages de guerre.

Art. 3. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 19 février 1948.

Fait à Paris, le 17 mars 1948.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

SCHUMAN.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

RENÉ COTY.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Remise de débet.

Par arrêté du 1er mars 1948, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Combrouze, institutrice à Florimont-et-Gaumier (Dordogne), d'une somme de 12.302 F dont elle reste débitrice envers l'Etat.

Concours d'agrégation des facultés de médecine pour 1948.

Par arrêté du 8 mars 1948, l'article 2 de l'arrêté du 30 décembre 1947 admettant certains candidats au bénéfice des dispositions de l'article 3 du décret du 23 avril 1946, par application des dispositions de l'article 2 de l'ordonnance du 15 juin 1945, est complété ainsi qu'il suit:

M. Ourgaud.

Commission interministérielle de l'enseignement français à l'étranger.

Le ministre des affaires étrangères et le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'ordonnance n° 45-2656 du 2 novembre 1945;

Vu le décret n° 46-2798 du 27 novembre 1946;

Vu l'arrêté du 10 avril 1947,

Arrêtent:

Article unique. — L'article unique de l'arrêté du 10 avril 1947 portant nomination des membres de la commission interministérielle de l'enseignement français à l'étranger instituée à l'article 1er de l'ordonnance susvisée est modifié comme suit:

1° *Membres de droit.*

. . . . . .

« M. Beslais, directeur de l'enseignement du premier degré, en remplacement de M. Barrée.

. . . . . .

« M. Sarrailh, recteur de l'académie de Paris, en remplacement de M. Roussy ».

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

3° *Membres désignés par le ministre de l'éducation nationale.*

« M. Souriau, recteur de l'académie de Lille, en remplacement de M. Sarrailh ».

. . . . . .

(Le reste sans changement.)

Fait à Paris, le 5 février 1948.

Le ministre de l'éducation nationale,

M.-E. NAEGELEN.

Pour le ministre des affaires étrangères et par délégation:

Le secrétaire général,

J. CHAUVEL.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Ponts et chaussées

Par arrêté du 10 mars 1948, M. Durand (René), ingénieur des ponts et chaussées, attaché, dans le département de Seine-et-Oise, au service ordinaire, a été chargé, auprès du directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale, et en sus de ses fonctions actuelles, d'une mission ayant pour objet de rechercher les améliorations à apporter à l'organisation des services centraux et extérieurs et aux méthodes de travail administratif.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Autorisation pour les villes de Die et Valence (Drôme) à renoncer à l'organisation spéciale en matière d'assistance médicale gratuite).

Par arrêté en date du 12 mars 1948, les villes de Die et Valence (Drôme) sont autorisées à renoncer à l'organisation spéciale en matière d'assistance médicale gratuite qui leur avait été accordée par application de l'article 35 de la loi du 15 juillet 1893.

Hôpitaux psychiatriques.

Par arrêté du 8 mars 1948, M. le docteur Desclaux, médecin des hôpitaux psychiatriques, est maintenu à la disposition du directeur général de l'administration de l'assistance publique de Paris en vue d'assurer les fonctions d'assistant à la fondation Vallée à l'hospice de Bicêtre pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 1948.

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 10 mars 1948, M. le docteur Benech, médecin inspecteur divisionnaire adjoint de la santé de la Seine, est affecté en la même qualité dans le département de Meurthe-et-Moselle.

Par arrêté en date du 10 mars 1948, M. le docteur Pélissier (François) médecin inspecteur de la santé de Vaucluse, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Médaille d'honneur des épidémies.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 février 1948: page 1526, colonne 1, 13e ligne, au lieu de : « M. Luskan (Jean-Baptiste), adjoint de la santé à Casablanca », lire: « M. Luscan (Jean-Baptiste), adjoint de la santé à Casablanca. »

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 17 mars 1948 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur à titre militaire et exceptionnel et avec traitement.

Par décret en date du 17 mars 1948, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 24 février 1948 portant que la nomination faite aux termes du présent décret n'a rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, à titre militaire et exceptionnel:

Au grade de chevalier.

M. Boyer (Marcel-Paul-Louis), inspecteur de 3e classe des colonies. Titres exceptionnels.

Décret du 17 mars 1948 portant nomination du directeur général des finances de l'Afrique occidentale française et plaçant un inspecteur général des colonies en service détaché.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'avis du ministre des finances et des affaires économiques;

Vu le décret du 27 mai 1911, modifié par les décrets des 31 décembre 1917 et 18 mars 1934, déterminant les conditions de nomination aux emplois de directeurs des finances dans les territoires d'outre-mer;

Vu le décret du 1er avril 1921 portant règlement d'administration publique sur l'organisation du corps de l'inspection des colonies et les actes subséquents qui l'ont modifié, notamment le décret du 15 décembre 1947 relatif à la mise en service détaché des fonctionnaires de ce corps;

Vu les décrets des 11 mars 1935 et 3 juillet 1944 portant fixation de la solde de présence des directeurs des finances et des directeurs du contrôle financier dans les territoires d'outre-mer,

Décrète:

Art. 1er. — M. Bargues (Robert), inspecteur général de 2e classe des colonies, est nommé directeur général des finances de l'Afrique occidentale française.

Art. 2. — La solde de M. Bargues en qualité de directeur général des finances est fixée à l'échelon prévu pour les inspecteurs généraux par les articles 2 du décret du 11 mars 1935 et 3 du décret du 3 juillet 1944.

Art. 3. — M. Bargues est placé, du jour de sa prise de fonctions, dans la position de service détaché, dans les conditions fixées aux articles 97 à 110 de la loi du 19 octobre 1946 et à l'article 5 du décret du 1er avril 1921, modifié par l'article 1er du décret du 15 décembre 1947.

Art. 4. — Le ministre de la France d'outre-mer est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la France d'outre-mer,
PAUL COSTE-FLORET.

Décret du 17 mars 1948 portant réintégration dans les cadres d'un inspecteur général des colonies.

Par décret en date du 17 mars 1948, M. Cauet (Robert), inspecteur général de 2e classe des colonies, est réintégré dans les cadres de l'inspection des colonies, en remplacement de M. Bargues (Robert), inspecteur général de 2e classe des colonies, placé dans la position de service détaché par décret du 17 mars 1948.

Administration générale.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 mars 1948, M. Cantau (Auguste-Louis-Lucien), sous-chef de bureau de 1re classe d'administration générale des colonies, autres que l'Indochine, est placé en service détaché pour une période de six mois à compter du 1er mars 1948.

Pendant cette période, M. Cantau est mis à la disposition du syndicat d'études et de recherches pétrolifères en Afrique équatoriale française.

Enseignement aux colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 31 décembre 1947, Mme Mevel, née Scelles (Marie-Madeleine), professeur délégué en Guadeloupe, est titularisée dans le cadre des professeurs chargés de cours licenciés (cadre normal, 1re catégorie) pour compter du 3 novembre 1947.

A cette même date, Mme Mevel se trouve rangée à la 5e classe de sa catégorie, avec un report d'ancienneté de 2 mois 3 jours.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 10 février 1948, l'arrêté du 3 juin 1946, admettant à la retraite d'office M. Geffroy (Pierre), professeur du cadre local de l'enseignement de Madagascar, est rapporté.

Inspection générale du travail des colonies.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 19 février 1948, est désigné pour remplir les fonctions d'inspecteur général du travail de Madagascar et dépendances:

M. Manicacci (Jean), inspecteur principal de 1re classe du travail outre-mer.

MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Décret du 17 mars 1948 portant nomination de présidents de section à la commission supérieure de revision des pensions abusives.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Sur la proposition du président de la commission supérieure de revision des pensions abusives;

Vu la loi validée du 29 décembre 1942 sur la revision des pensions abusives, modifiée par les lois nos 329 du 6 juillet 1943, 47-718 du 11 mars 1947 et 48-406 du 10 mars 1948,

Décrète:

Art. 1er. — Par application des dispositions de l'article 21 de la loi du 29 décembre 1942, sont nommés présidents de section à la commission supérieure de revision des pensions abusives:

M. Hourticq (Jean), maître des requêtes au conseil d'Etat.

M. Letourneur (Maxime), maître des requêtes au conseil d'Etat.

Art. 2. — Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 1948.

SCHUMAN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Décret portant attribution de la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la grande guerre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 mars 1948: page 2558, 1re colonne, après: Carlier (Marcel-Alcide-Jean), 62e ligne, ajouter: « Cheyere (Nicolas-Edouard-Emile), à Herpy-l'Arlésienne (Ardennes) »; 2e colonne, 68e ligne, au lieu de: « Leleu (Joseph-Constant), à Vendin », lire: « Leleu (Joseph-Constant), à Pont-à-Vendin ».

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

ANNÉE 1948

Ordre du jour du jeudi 18 mars 1948.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de loi de MM. Aujoulat, Boganda et Duveau tendant à instituer le conseil général de la Haute-Volta. (Nos 2824-3393-3487. — M. Senghor, rapporteur.)

2. — Discussion: 1° de la proposition de loi de M. Lisette et plusieurs de ses collègues tendant à compléter la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale en ce qui concerne le territoire de la Haute-Volta; 2° de la résolution de l'Assemblée de l'Union française tendant à inviter l'Assemblée nationale à compléter la loi n° 46-2151 du 5 octobre 1946 relative à l'élection des membres de l'Assemblée nationale en ce qui concerne le territoire de la Haute-Volta. (Nos 3536-3821. — M. Joseph Dumas, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi de M. Fernand Grenier et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à promouvoir la revision des accords Blum-Byrnes et à assurer la protection du film français. (Nos 3140-3282. — M. Géraud Jouve, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi portant autorisation de dépenses sur l'exercice 1948 et majoration de droit. (N° 3802.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote, en deuxième lecture, du projet de loi portant prorogation provisoire des banques de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. (Nos 3599-3691. — M. Yves Fagon, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Fixation de la date de discussion des interpellations: 1° de M. Livry-Level, sur les motifs qui poussent la justice à analyser l'activité clandestine de résistants combattants et à les poursuivre systématiquement dès que dans leur lutte ils ont eu à enfreindre des lois ou décrets qui ne sont, en fait, applicables qu'en période de vie normale, alors que de nombreux côtés a été créée une atmosphère de pardon et d'oubli en faveur de collaborateurs et de traîtres à la patrie; 2° de M. Tourné, sur les poursuites et arrestations qui se multiplient dans tout le pays, à l'encontre de nombreux résistants, au moment même où l'on gracie des miliciens et autres traîtres à la nation.

3. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Emile-Louis Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à établir le statut définitif des déportés et internés de la résistance; 2° de M. Victor Michaut et plusieurs de ses collègues tendant à définir le statut et les droits des internés et déportés de la résistance; 3° de M. Peytel et plusieurs de ses collègues tendant à établir le statut définitif des déportés résistants et des internés résistants; 4° de M. Bougrain tendant à constituer un pécule au profit des déportés et internés politiques et à créer en leur faveur une décoration spéciale. (Nos 1263-1411-1518-1567-3271-3765 (2e partie) (déportés et internés politiques). — M. Emile-Louis Lambert, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Discussion du projet de loi portant autorisation d'engagement de dépenses et ouverture de crédits provisionnels au titre des dépenses militaires ordinaires et des dépenses militaires de reconstruction et d'équipement pour les mois d'avril et mai 1948. (N° 3801.)

Séances du jeudi 18 mars 1948.

Des billets portant la date dudit jour et valables pour la journée, comprennent:

Galeries. — Depuis M. Bichet, jusques et y compris M. Boganda.

Tribunes. — Depuis M. Michaut (Victor), jusques et y compris M. Montagnier.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le 18 mars 1948.

N° 3560. — Rapport, par M. Henneguelle, au nom de la commission de la reconstruction sur la proposition de résolution tendant au dépôt d'un projet de loi limitant les primes d'assurance incendie des sinistrés logés dans des contructions provisoires.

N° 3630. — Proposition de loi de M. Dagain ayant pour objet la réglementation de la fabrication et de la vente de la pâtisserie (renvoyée à la commission du ravitaillement).

N° 3631. — Proposition de résolution de M. Minjoz tendant à octroyer certains avantages aux orphelins de guerre (renvoyée à la commission des pensions).

N° 3663. — Proposition de loi de M. Minjoz tendant à modifier l'article 340 du code civil (renvoyée à la commission de la justice).

N° 3679. — Proposition de loi de M. René Schmitt tendant à modifier l'article 10 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 3681. — Proposition de loi de M. Métayer relative à la mise à la retraite des officiers généraux de la 2e section du cadre de l'état-major général des armées (réserve) (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 3697. — Proposition de résolution de M. Ninine tendant à transférer au Panthéon les restes de Victor Schoelcher (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 3698. — Proposition de loi de M. Sion tendant à modifier les articles 151 et 201 du décret du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 3722. — Proposition de loi formulée par M. Léo Hamon et transmise par M. le président du Conseil de la République relative aux charges des veuves de guerre non remariées (renvoyée à la commission de la famille).

N° 3735. — Rapport par M. Valentino au nom de la commission de la justice sur la proposition de loi abrogeant l'article 4 de la loi du 31 août 1946 ayant pour objet une enquête sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

N° 3743. — Rapport par M. Lucien Lambert au nom de la commission de l'agriculture sur la proposition de loi tendant à rétablir l'article 13 du code du vin, supprimé par le décret-loi du 31 mai 1938, et relatif aux déclarations de récolte.

N° 3745. — Rapport par M. René Kuehn au nom de la commission de la reconstruction sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale tendant à habiliter le ministre chargé de la reconstruction et de l'urbanisme à intenter au nom de l'Etat les actions en réparation et en répétition prévues par l'article 72 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre.

N° 3746. — Rapport supplémentaire de M. Le Coutalier au nom de la commission de la reconstruction sur la proposition de loi tendant à compléter la loi validée des 11 octobre 1940, 12 juillet 1941 modifiée par la loi du 16 mai 1946 relative aux associations syndicales de remembrement et de reconstruction.

N° 3757. — Projet de loi tendant à la constitution de caisses privées de compensation concernant la main-d'œuvre étrangère frontalière (renvoyé à la commission du travail).

N° 3758. — Rapport par M. André-François Mercier, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de loi relative aux servitudes à imposer aux propriétés pour l'établissement des terrains destinés à l'armée de l'air.

N° 3760. — Rapport par M. Emile-Louis Lammert, au nom de la commission des pensions, sur l'avis donné par le Conseil de la République sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, accordant aux combattants volontaires de la Résistance une prolongation du délai imparti pour le dépôt des demandes de prêts au titre de l'ordonnance du 5 octobre 1945.

N° 3765. — Rapport par M. Emile-Louis Lambert, au nom de la commission des pensions, sur les propositions de loi tendant à établir le statut définitif des déportés et internés de la Résistance.

N° 3775. — Rapport par M. Delahoutre, au nom de la commission de la justice, sur la proposition de résolution tendant à reconstituer les archives hypothécaires détruites ou disparues au cours de la guerre.

N° 3777. — Avis de M. Palewski, au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi relative à la prolongation des brevets d'invention.

N° 3779. — Rapport par M. Palewski, au nom de la commission des affaires économiques, sur la proposition de loi, transmise par M. le président du Conseil de la République, tendant à valider et à modifier l'acte dit loi du 27 janvier 1941 concernant les délais en matière de propriété industrielle.

N° 3780. — Rapport, par M. Malbrant, au nom de la commission des territoires d'outre-mer, sur la proposition de résolution tendant à envoyer en Afrique occidentale française une mission chargée de régler sur place la situation des anciens combattants et victimes de la guerre.

N° 3785. — Rapport, par M. Citerne, au nom de la commission de la justice, sur les propositions de loi relatives aux rapports entre locataires et bailleurs en ce qui concerne les baux à loyer d'immeuble ou locaux à usage commercial industriel ou artisanal.

N° 3801. — Projet de loi portant autorisation d'engagement de dépenses et ouverture de crédits provisionnels au titre des dépenses militaires ordinaires et des dépenses militaires de reconstruction et d'équipement pour les mois d'avril et mai 1948 (renvoyé à la commission des finances).

N° 3802. — Projet de loi portant autorisation de dépenses sur l'exercice 1948 et majoration de droit (renvoyé à la commission des finances).

N° 3803. — Projet de loi portant majoration des rentes viagères de l'Etat (renvoyé à la commission des finances).

N° 3817. — Proposition de loi de M. Michel Clemenceau tendant à accorder des délais de payement pour le règlement de l'acompte provisoire des impôts de 1947 (renvoyée à la commission des finances).

N° 3823 — Rapport, par M. Charles Barangé, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi collectif d'ordonnancement portant: 1° ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1947; 2° ratification de décrets.

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1933 à 1945.

Séance du mardi 16 mars 1948.

MEMBRES PARLEMENTAIRES

Présents. — MM. Gosset, Guesdon, Halbou, Jaquet, Louvel, Pinay, Raymond-Laurent, Serre.

Excusés. — MM. Beauquier, Hutin-Desgrèes, Métayer.

MEMBRES NON PARLEMENTAIRES

Présents. — Mme Lucie Aubrac, MM. de Baral, Paul Benoît, Yvon Gouet, Emile Kahn, Paillieux, Viala.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Barel, Bergasse, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marcel) (Drôme), Catrice, Cerclier, Chambeiron, Chaze, Christiaens, Mme Degrond, MM. Gazier, Girardot, Guérin (Maurice) (Rhône), Joubert, Jules-Julien (Rhône), Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Leenhardt, Mauroux, Michel, Mme Nédelec, MM. Palewski, Poimbœuf, Ramonet, Solinhac, Villard.

Excusée. — Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord).

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Aragon (d'), Edouard Bonnefous, Bouhey (Jean), Boysson (de), Chambrun (de), Pierre Cot, Cudenet, Fonlupt-Esperaber, Gorse, Hutin-Desgrèes, Lapie (Pierre-Olivier), Le Bail, Moustier (de), Mutter (André), Raymond-Laurent, Rivet, Rosenblatt, Scherer, Teitgen (Henri) (Gironde), Mme Vaillant-Couturier, M. Vendroux.

Commission de l'agriculture.

1re séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Bas, Baudry d'Asson (de), Baurens, Blanchet, Bocquet, Mme Boutard, MM. Castera, Charpentier, Durroux, Farinez, Gros, Guille, Laile, Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Martineau, Masson (Jean), (Haute-Marne), Montagnier, Moussu, Orvoen, Paumier, Pirot, Prigent (Tanguy) (Finistère), Rochet (Waldeck), Ruffe, Sesmaisons (de), Sourbet, Terpend, Valay, Vée, Vuillaume.

Excusés. — MM. Delcos, Lamarque-Cando, Monin, Olmi, Tanguy-Prigent, Zunino.

2e séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Bas, Baudry d'Asson (de), Baurens, Blanchet, Bocquet, Delcos, Farinez, Garavel, Gros, Guille, Laile, Lamarque-Cando, Laurens (Camille) (Cantal), Lucas, Martineau, Monin, Montagnier, Moussu, Olmi, Orvoen, Paumier, Perdon (Hilaire), Pirot, Pouyet, Rochet (Waldeck), Ruffe, Sesmaisons (de), Sourbet, Terpend, Valay, Vée, Vuillaume.

Excusés. — MM. Cparpentier, Tanguy-Prigent, Zunino.

Suppléant. — M. Roulon (de M. Legendre).

Assistait en outre à la séance. — M. Delos du Rau, de la commission de la justice et de législation.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Anxionnaz, Bartolini, Bas, Billat, Bougrain, Capdeville, Caron, Clostermann, Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Evrard, Fromont, Girardot, Gresa (Jacques), Jeanmot, Labrosse, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Maurellet, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Michelet, Monjaret, Montell (André) (Finistère), Montel (Pierre), Penoy, Tourné, Pierre Villon.

Excusé. — M. Arnal.

Suppléant. — M. Livry-Level (de M. de Bécy).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Bèche, Billères, Binot, Calas, Cayol, Césaire, Deixonne, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Doyen, Faraud, Farine (Philippe), Fauvel, Finet, Garaudy, Gau, Geoffre (de), Mme Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), M. Hamon (Marcel), Mlle Lamblin, Mme Lempereur, MM. Marc-Sangnier, Petit (Eugène) dit Claudius, Rincent, Mlle Rumeau, MM. Simonnet, Viatte.

Excusé. — M. Saïd Mohamed Cheikh.

Suppléants. — MM. Thuillier (de Mme Charbonnel), Beugniez (de M. Guillou (Louis) [Finistère]).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Arthaud, Barrot, Bissol, Boulet (Paul), Bouxom, Cayeux (Jean), Chassaing, Cordonnier, Dezarnaulds, Dixmier, Mme Douteau, MM. Dubois (René-Emile), Fauvel, Mme François, MM. Frédet (Maurice), Gallet, Guilbert, Lacaze (Henri), Maillocheau, Mazuez, Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Mme Rabaté, MM. Regaudie, Savard, Segelle, Mlle Weber.

Excusé. — M. Mehaignerie.

Suppléants. — Mme Denise Bastide (de M. Thamier), M. Dominjon (de M. Roques).

Commission des finances.

1re séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Aubry, Auguet, Barangé (Charles), Bétolaud, Burlot, Buron, Dagain, Daladier (Edouard), David (Marcel), Denais (Joseph), Dupuy (Marc), Faure (Edgar), Gozard, Gresa (Jacques), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Lamps, Laniel (Joseph), Maurice-Petsche, Menthon (de), Meunier (Pierre), Paumier, Pinay, Pleven (René), Prigent (Robert), Pronteau, Ramadier, Ramette, Rigal (Eugène), Taillade, Tinguy (de), Truffaut.

Suppléant. — M. Triboulet (de M. Paul Reynaud).

2e séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Auguet, Barangé (Charles), Bétolaud, Blocquaux, Burlot, Buron, Dagain, Daladier (Edouard), David (Marcel), Denais (Joseph), Duclos (Jacques), Dupuy (Marc), Faure (Edgar), Gabelle, Gozard, Gresa (Jacques), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Lamps, Laniel (Joseph), Maurice-Petsche, Mendès-France, Menthon (de), Meunier (Pierre), Paumier, Pinay, Pleven (René), Prigent (Robert), Ramadier, Ramette, Taillade, Tinguy (de), Truffaut.

Excusé. — M. Albert Aubry.

Suppléant. — M. Triboulet (de M. Paul Reynaud).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Anxionnaz (délégué de la commission de la défense nationale); Palewski (délégué de la commission des affaires économiques); Dreyfus-Schmidt (délégué de la commission de l'intérieur).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Aragon (d'), Bouret (Henri), Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Fievez, Fonlupt-Esperaber, Guyomard, Ihuel, Kuehn (René), L'Huillier (Waldeck), Mokhtari, Mont, Petit (Albert) (Seine), Rabier, Schaff, Servin, Mme Sportisse, M. Wagner.

Excusé. — M. Godin.

Suppléants. — Mme Francine Lefebvre (de M. Halbout), Mlle Archimède (de M. Cristofol), MM. Césaire (de M. Pourtalet), Sicard (de M. Demusois), Bissol (de M. Ballanger), Damas (de M. Borra), Valentino (de M. Jaquet), Laverne (de M. Marty), Peyrat (de M. d'Astier de La Vigerie).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — M. Angeletti, Mlle Archimède, MM. Berger, Charpin, Chautard, Citerne, Defos du Rau, Delahoutre, Dominjon, Gallet, Garet, Grimaud, Jules-Julien (Rhône), Llante, Mabrut, Mondon, Montillot, Rollin (Louis), Mme Schell, MM. Tinaud (Jean-Louis), Valentino, Wasmer.

Excusé. — M. Minjoz.

Commission des moyens de communication.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Beauquier, Bianchini, Billat, Bouret (Henri), Dutard, Hulin, Livry-Level, Mme Méty, MM. Penoy, Poumadère, Regaudie, Mme Reyraud, MM. Rincent, Schaff, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Verneyras.

Excusés. — MM. Midol, Martel (Louis), Robert Schmidt (Haute-Vienne).

Commission des pensions.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Auban, Aubry, Brusset (Max), Cherrier, Darou, Mme Darras, MM. Devemy, Draveny, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Fagon (Yves), Forcinal, Guillou (Louis) (Finistère), Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Le Coutaller, Mallez, Mouton, Poirot (Maurice), Rosenblatt, Roucaute (Roger) (Ardèche), Touchard, Tourné, Mlle Weber.

Excusés. — MM. Auban, Mekki, Mme Péri, M. Pierre-Grouès.

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Bessac, Boccagny, Bouvier O'Cottereau (Mayenne), Cartier (Marius) (Haute-Marne), Catoire, Charlot (Jean), Degoutte, Deixonne, Fievez, Finet, Furaud, Goudoux, Krieger (Alfred), Le Sciellour, Loustau, Louvel, Mallez, Michel, Mudry, Peyrat, Peytel, Poulain, Sauder, Mme Schell, MM. Sion, Védrines.

Excusés. — MM. André Denis, Mehaignerie.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séances du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Brault, Coudray, Crouzier, Darou, Devemy, Garet, Gouge, Guiguen, Guillon, Halbout, Henneguelle, Kuehn (René), Lecacheux, Le Coutaller, Lenormand, Levindrey, Livry-Level, Midol, Nisse, Poirot (Maurice), Mme Rabaté, MM. Raymond-Laurent, Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Schmitt (René) (Manche), Thiriet, Triboulet, Yvon.

Excusés. — MM. Pierre Chevallier, Lareppe.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Barrachin, Beauquier, Bouxom, Citerne, Dominjon, Dumas (Joseph), Dumet (Jean-Louis), Gosset, Jeanmot, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Llante, Lucas, Mme Peyroles.

Excusé. — M. André Mercier (Oise).

Suppléants. — MM. Hamani (Diori) (de M. Ramette), Lisette (de M. Dreyfus-Schmidt).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Audeguil, Aujoulat, Bartolini, Charles Benoist, Caillavet, Césaire, Dumas (Joseph), Marc Dupuy (Gironde), Duveau, Félix-Tchicaya, Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Juglas, July, Laurelli, Le Sciellour, Lisette, Lozeray, Malbrant, Mamba Sano, Ninine, Noël (André) (Puy-de-Dôme), Ramarony, Tony Révillon, Segelle, Temple, Villard.

Excusés. — MM. Senghor, Martine.

Suppléants. — MM. Bayrou (de M. Castellani), Hamani Diori (de M. Houphouet-Boigny), Dutard (de M. Aku), Bissol (de M. Mamadou Konaté), Rosenblatt (de M. Gilbert Masson).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Amiot (Octave), Asseray, Bacon, Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Besset, Beugniez, Bonnet, Boutavant, Degoutte, Duquesne, Joubert, Laurent (Augustin) (Nord), Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Levindrey, Meck, Musmeaux, Renard, Sion, Sourbet, Viatte.

Excusé. — M. Mazier.

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques se réunira le vendredi 19 mars 1948, à onze heures (local de la commission n° 263):

I. — Suite de la discussion du rapport de M. Jean Catrice sur: 1° la proposition de loi (n° 3116) de M. Leenhardt tendant à refondre le système de répartition des licences d'importation et d'exportation; 2° la proposition de résolution (n° 2549) de Mme Poinso-Chapuis et de M. Abelin tendant à inviter le Gouvernement à organiser par décret une procédure rationnelle et équitable de répartition des licences d'importation.

II. — Examen du projet de loi (n° 3807) portant modification à la loi n° 47-1685 du 3 septembre 1947 modifiant la loi du 26 avril portant dissolution d'organismes professionnels et organisation, pour la période transitoire, de la répartition des produits industriels.

III. — Examen de la réponse de la commission du travail et de la sécurité sociale au sujet du statut de l'artisanat.

La commission des affaires étrangères se réunira le vendredi 19 mars 1948, à dix heures (local de la commission n° 255):

Audition de M. Georges Bidault, ministre des affaires étrangères, sur:

1° Les rapports entre le ministère des affaires étrangères et la commission;

2° Les relations franco-italiennes.

La commission de la défense nationale se réunira le jeudi 18 mars 1948, à dix heures (local de la commission n° 213):

I. — Examen du projet de loi (n° 3801) concernant les dépenses militaires pour les mois d'avril et mai 1948.

II. — Audition de M. Coste-Floret, ministre de la France d'outre-mer, sur les incidents d'Indochine.

La commission des finances se réunira le jeudi 18 mars 1948 à dix heures et, éventuellement, à quinze heures (local de la commission des finances):

I. — Projet de loi (n° 3802 et lettre rectificative) portant autorisation de dépenses sur l'exercice 1948 et majoration de droits (*suite*). — M. le rapporteur général.

II. — Projet de loi (n° 3803) portant majoration des rentes viagères de l'Etat, et contre-projet de M. Frédéric-Dupont, renvoyé à la commission par l'Assemblée, et contre-projet de M. Auguet, à la proposition de loi (n° 2738) de M. Frédéric-Dupont tendant à améliorer le sort des rentiers viagers de l'Etat et à la proposition de résolution (n° 3317) de M. Joseph Denais et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à améliorer la situation matérielle de l'ensemble des petits rentiers viagers (rapport n° 3340 de M. Joseph Denais). — M. Joseph Denais, rapporteur.

III. — Proposition de loi (n° 3191) de M. Reeb tendant à modifier l'acte dit loi du 8 avril 1941 prescrivant que les travaux dans lesquels la participation de l'Etat dépasserait 30 millions devraient être autorisés par décret en Conseil d'Etat. — M. René Pleven, rapporteur.

IV. — Eventuellement, proposition de loi (n° 3192) de M. Reeb tendant à compléter la loi du 14 août 1947 n° 47-1501 portant autorisation de dépenses et ouverture de crédits au titre du budget de reconstruction et d'équipement pour l'exercice 1947. — M. René Pleven, rapporteur.

V. — Projet de loi (n° 3027, L. R. 3657) portant aménagement dans le cadre du budget général pour l'exercice 1948 des dotations de l'exercice 1947 reconduites à l'exercice 1948 au titre du budget ordinaire (services civils) et des budgets annexes (dépenses ordinaires civiles). Agriculture: I. — Services de l'agriculture. — M. Lionel de Tinguy, rapporteur.

VI. — Eventuellement, projet de loi relatif à la réparation des dommages de caractère exceptionnel causés par les inondations dans l'Est de la France aux mois de décembre 1947 et janvier 1948, et propositions de loi et de résolution:

(N° 3274). De M. Kriegel-Valrimont;
(N° 3275). De Mme Schell;
(N° 3287). De M. Mondon,

sur le même sujet. — M. le rapporteur général.

VII. — Proposition de résolution (n° 3122) tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations des cercles de Tadjoura et Obock en Côte française des Somalis, durement éprouvées par la sécheresse depuis 1946. — M. André Burlot, rapporteur

---

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le jeudi 18 mars 1948, à quatorze heures trente (local de la commission n° 208):

Avis de M. Triboulet sur le projet de loi (n° 3527) instituant une caisse autonome de la reconstruction.

La commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1938 à 1945 se réunira (local n° 249):

1° Jeudi 18 mars 1948, à dix heures.

I — Election d'un vice-président;

II. — Audition de M. Beuve-Merey, directeur du journal *Le Monde*, ancien directeur de la section juridique et économique de l'institut français de Prague.

2° Vendredi 19 mars 1948, à dix heures.

Audition de M. de Dorlodot, membre du Sénat de Belgique.

La commission d'enquête sur le vin se réunira le vendredi 19 mars 1948, à dix heures (local de la commission n° 232):

Exposé de M. Gérard Vée, rapporteur: plan général du rapport et examen d'une première partie.

Réunions de commissions du jeudi 18 mars 1948.

Commission de la défense nationale, à dix heures. — Local n° 213.

Commission des finances, à dix heures et éventuellement à quinze heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à quatorze heures. — Local n° 207.

Commission de la marine marchande, à dix heures. — Local n° 211.

Commission de la presse, à dix heures trente. — Local n° 230.

Commission du ravitaillement, à dix heures trente. — Local n° 232.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à quatorze heures trente. — Local n° 208.

Commission de la réforme administrative, à dix heures. — Local n° 263.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures trente et quatorze heures trente. — Local n° 264.

Commission chargée d'enquêter sur les événements survenus en France de 1938 à 1945, à dix heures. — Local n° 249.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ANNÉE 1948

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — M. Brizard, Mme Brossolette (Gilberte-Pierre), MM. Buard, Carcassonne, Charles-Cros, Colonne, Delmas (général), Gilson, Salomon Grumbach, Helleu, Léonetti, Ott, Petit (général), Ernest Pezet, Pinton, Zyromski.

Excusés. — MM. Nicod, Paul-Boncour, Willard.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Bène (Jean), Boyer (Jules), Brettes, Brune (Charles), Dadu, Dulin, Gravier (Robert), Henry, Jayr, Lemoine, Le Sassier-Boisauné, Le Terrier, Morel (Charles), Roudel (Baptiste), Saint-Cyr, Sempé, Simard (René), Tognard.

Excusés. — MM. Cardin, Chochoy, de Montalembert.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Alric, Barré (Henri), Cherrier (René), Clairefond, Delmas (général), Le Sassier-Boisauné, Paul-Boncour, Petit (général), Poirault (Emile), Rotinat, Tubert (général), Vanrullen.

Excusé. — M. Boyer.

Assistait, en outre, à la séance. — M. Boudet (au titre de la commission des finances).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — M. Bonnefous (Raymond), Mlles Dubois (Juliette), Dumont (Mireille), Mme Dumont (Yvonne), MM. Jouve (Paul), Landry, Liénard, Masson (Hippolyte), Molle (Marcel), Mme Oyon, Mmes Plcan, Roche (Marie), Rollin, Saunier, M. Teyssandier.

Excusés. — MM. Amédée Guy, de Montgascon, Paget, Georges Pernot.

Commission de la France d'outre-mer.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Brunot, Charles-Cros, Clairaux, Cozzano, Flory, Grassard, Gustave, Jayr, Lafleur (Henri), Lagarrosse, Moulet (Marius), Okala (Charles), Poisson, Rucart (Marc), Serrure.

Excusés ou en congé. — MM. Brunhes (Julien), Colardeau, Guirriec, Malga.

Suppléants. — MM. Cozzano (de M. Djamah [Ali]), Lagarrosse (de M. Durand-Réville), Charles-Cros (de M. Alioune Diop).

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

1re séance du mercredi 17 mars 1948

Présents. — MM. Borey, Dujardin, Dupic, Hocquard, Hyvrard, Richard, Sarrien, Vergnole.

Excusés. — Mme Eboué, MM. Léo Hamon, Rogier, Saïah, Trémintin.

2e séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Dupic, Léo Hamon, Hocquard, Hyvrard, Sarrien.

Excusés. — Mme Eboué, MM. Richard, Rogier, Saïah, Trémintin.

Commission des moyens de communication et des transports (postes, télégraphes et téléphones, chemins de fer, lignes aériennes, etc.).

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Barré (Henri), Bocher, Boyer (Jules), Brunhes (Julien), Buffet (Henri), Duhourquet, Dujardin, Jouve (Paul), Lacaze (Georges), Masson (Hyppolite), N'Joyn (Arouna).

Excusés ou en congé. — MM. Béchir Sow, Cardin, Malga, Quessot, Saïah.

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — M. Abel-Durand, Mme Brisset, M. Caspary, Mme Claeys, MM. Décaux (Jules), Defrance, Mme Devaud, MM. Ferrier, Gargominy, Hyvrard, Jarrié, Menu, N'Joya (Arouna), Pujol, Renaison, Saint-Cyr.

Excusés. — MM. Grimaldi, Martel.

Réunions du jeudi 18 mars 1948.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à neuf heures trente. — Local n° 274.

Commission des pensions (pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression), à onze heures. — Local n° 217.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma, à dix heures. — Local n° 261.

INFORMATIONS

RELATIVES A

L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 18 mars 1948.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de résolution n° 39 de MM. Dadet, Barbe, d'Arboussier, Doudou Hama, Léon Coulibaly et des membres du groupe du rassemblement démocratique africain et du groupe communiste et apparentés, tendant à inviter l'Assemblée nationale à abroger le décret n° 47-2211 du 19 novembre 1947 rendant applicables aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que Madagascar, les dispositions du décret du 23 octobre 1935 portant réglementation des mesures relatives à l'ordre public.

2. — Discussion de la proposition n° 48 de MM. Lombardo, d'Arboussier et des membres du groupe communiste et apparentés et du groupe du rassemblement démocratique africain, tendant à inviter le Gouvernement à dessaisir la juridiction de Madagascar au profit d'une juridiction métropolitaine afin que toutes les garanties de la justice soient assurées dans l'affaire des événements du 30 mars 1947.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 18 mars 1948.

N° 100. — Demande d'avis de M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (n° 623 A. N., année 1947) tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du conseil général des territoires composant l'Afrique occidentale française et l'Afrique équatoriale française.

N° 101 (1). — Demande d'avis de M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi (n° 726, A. N., année 1947) tendant à fixer le régime électoral, la composition, le fonctionnement et la compétence du conseil général de la côte française des Somalis.

N° 132 (1). — Allocution de M. le président Laurent-Eynac en l'honneur de la délégation parlementaire britannique.

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 17 mars 1948.

N° 145. — Proposition de M. Pibot, tendant à inviter le Gouvernement à appliquer aux départements français de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française, l'ordonnance du 4 décembre 1944, etc.

N° 155. — Proposition de résolution de M. Mignot tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter une loi étendant le bénéfice de la loi de pensions du 21 mars 1928 aux ouvriers marocains et tunisiens travaillant dans les établissements et services dépendant des ministères des forces armées de l'air et de la marine.

N° 156. — Proposition de résolution de M. Camprasse tendant à inviter l'Assemblée nationale à adopter une loi relative au régime législatif des départements de la Guadeloupe, de la Guyane française, de la Martinique et de la Réunion.

Nomination de membres de commissions.

Dans sa séance du 17 mars 1948, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

M. Duquerolse membre de la commission du plan d'équipement et communications, en remplacement de M. Mignot.

M. Bizot membre de la commission du règlement et comptabilité, en remplacement de M. Mitterrand.

Mme Simone Bertrand membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Bizot.

M. Joannin membre de la commission de la défense de l'Union française, en remplacement de M. Barbé.

M. Comiti membre de la commission des affaires extérieures, en remplacement de M. Barbé.

Commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Ahmed Kotoko, Corval, Gervain, Griaule, Jousselin, Kemajou, Laurin, Lechani, Mlle Le Ber, M. Levy, Mme Malroux.

Excusés. — MM. Abdesselam, Bizot, Boubou Hama, Mme Caffot, MM. Cianfarani, Comiti, Dirmat, Horomini, Lachenal, Mlle Lafon, MM. Lautissier, Monnet, Ouedraogo, Estèbe.

Suppléants. — MM. Jacobson (de M. Le Guedenal), Malroux (de M. Begarra), Lapart, (de M. Bidet), Bougarel (de M. Levy), Griaule (de M. Catrice).

Commission de défense de l'Union française.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Bichon, Chevance-Berlin, Delmas, Denis, Guyard, Hazoume, Jacobson, Levy, Mme Emilienne Moreau, MM. Savary, Schmitt, Schock.

Excusés. — MM. Arnault, Aubert, Coulibaly (Mamadou), Damongo dit Dadet, Ibrahim (Babikir), Meyer, Schleiter, Ya Doumbia, Said Ali Coubèche.

Suppléants. — MM. Joannin (de Mme Autissier), Joannin (de M. Barbé), Savary (de M. Belabed), Denis (de M. Duquerolx), Schock (de M. Esnault (Yvon), Delmas (de M. Laurent-Eynac), Levy (de M. Rosenfeld).

Commission de la justice, de la législation, de la fonction publique et des affaires domaniales.

Séance du mercredi 17 mars 1948.

Présents. — MM. Ahmed Kotoko, Antonini, Arboussier (d'), Alfred Bour, Camprasse, Diop Babakar, Juge, Mme Lafon, MM. Lombardo, Meriglier, Michard-Pellissier, Savi de Tove, Vauthier.

Excusés. — MM. Abdesselam, Belabed, Boluix-Basset, Flinois, Fourcade, Mademba-Racine, Sylvestre, Toure (Momo).

Suppléants. — MM. Lombardo (de Mme Bory), Rosenfeld (de M. Bourgarel), Antonini (de M. Chevance-Berlin), Meriglier (de M. Curabet), Juge (de M. Jousselin), Alfred Bour (de M. Griaule), Camprasse (de M. Piéri), d'Arboussier (de M. Thévenin).

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des travaux publics et des transports.

Avis de concours pour l'admission: 1° au grade d'élève ingénieur des travaux géographiques de l'Etat; 2° à l'emploi d'artiste cartographe stagiaire; 3° à l'emploi d'adjoint technique stagiaire de l'institut géographique national.

Sous réserve de décision prise par un arrêté interministériel à paraître ultérieurement, les concours suivants seront ouverts à l'institut géographique national:

1° Un concours pour l'admission, au titre de l'année 1948, au grade d'élève ingénieur des travaux géographiques de l'Etat s'ouvrira le lundi 28 juin 1948.

Le nombre des candidats à admettre est fixé à huit.

Les candidats doivent être nés entre le 1er janvier 1926 et le 31 décembre 1929, non comptées les majorations réglementaires;

2° Un concours pour l'admission, au titre de l'année 1948, à l'emploi d'artiste cartographe stagiaire, s'ouvrira le lundi 5 juillet 1948.

Le nombre des candidats à admettre est fixé à quatre.

Les candidats doivent être nés entre le 1er janvier 1927 et le 31 décembre 1929, non comptées les majorations réglementaires.

A titre transitoire pour l'année 1948, des dispenses d'âge pouvant aller jusqu'à dix-huit mois pourront être accordées aux candidats âgés de moins de dix-huit ans et présentant de bonnes dispositions pour le dessin cartographique;

3° Un concours pour l'admission, au titre de l'année 1948, à l'emploi d'adjoint technique stagiaire de l'institut géographique national, s'ouvrira le jeudi 1er juillet 1948.

Le nombre des candidats à admettre est fixé à vingt.

Les candidats doivent être nés entre le 1er janvier 1927 et le 31 décembre 1930, non comptées les majorations réglementaires;

4° Dispositions communes aux trois concours:

Les candidats doivent être de nationalité française;

Toutes les épreuves écrites, orales et d'aptitude physique auront lieu à Paris;

L'examen médical et l'épreuve d'aptitude physique auront lieu à Paris, au moment de l'oral;

Les demandes en vue d'être autorisé à prendre part à ces concours devront parvenir au directeur de l'institut géographique national, 140, rue de Grenelle, un mois avant la date fixée pour l'ouverture des épreuves écrites.

Pour tous renseignements complémentaires sur les carrières en cause, les conditions d'admission, les pièces à fournir et le programme des épreuves, les candidats devront s'adresser à l'école nationale des sciences géographiques, 35, boulevard des Invalides, à Paris (7e).

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris

ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Tirages financiers

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATION DE 5.000 F 4 0/0 1946
DE LA
société Est-Lumière.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1946) de la société Est-Lumière, société anonyme au capital de 127.036.000 F, dont le siège social est à Saint-Mandé, 57, rue de l'Epinette, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachat en Bourse à son amortissement du 1er avril 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des obligations 4 0/0 1946 non remboursées à la date du 30 janvier 1948.

13.595 à 609 — 13.639 à 648 — 13.654 à 685 — 13.704 à 706 — 13.727 à 729 — 13.740 à 754 — 13.772 à 808 — 13.810 et 811 — 13.813 à 817 — 13.828 à 853 — 13.875 — 13.882 à 903 — 13.905 à 934 — 13.937 à 939.

ETABLISSEMENTS ARBEL

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 120 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE:
24, RUE DU ROCHER, PARIS (8e)
DIRECTION DES USINES: DOUAI (NORD)
R. C. Paris n° 54996 A; Douai n° 238 C.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 129 obligations 4 1/4 0/0, 10e série (émission 1944).

En conséquence, le tirage au sort a porté sur 16 obligations.

Liste des numéros sortis au tirage.

1.251 à 1.255 — 1.496 à 1.500 — 2.326 à 2.330 — 3.136.

Ces obligations sont remboursables à partir du 1er avril 1948 au prix de 2.000 F.

Obligations sorties aux tirages précédents et non encore remboursées.

Premier tirage du 15 mars 1945.

261 à 265 — 1.376 — 1.382 — 1.383 — 1.571 — 1.572 — 2.131 — 4.742 — 5.966 à 5.970 — 6.156 à 6.160 — 6.521 à 6.524.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 3 3/4 0/0 1945
DE LA
Compagnie du gaz de Lyon.

Les porteurs d'obligations 3 3/4 0/0 de 5.000 francs (émission 1945) de la Compagnie du gaz de Lyon, société anonyme au capital de 143 millions de francs, dont le siège social est à Lyon, 5, place Jules-Ferry, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 août 1948. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 1.000 F 2 1/2 0/0 1931
(ex-5 0/0)
DE LA
Société d'énergie électrique de la Haute-Garonne.

Les porteurs d'obligations 2 1/2 0/0 de 1.000 F, émission 1931 (ex-5 0/0) de la Société d'énergie électrique de la Haute-Garonne, société anonyme au capital de 50.000.000 de francs, dont le siège social est à Paris, 154, rue de l'Université, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er avril 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste de rappel des obligations 2 1/2 0/0 1931 (ex-5 0/0) non encore remboursées à la date du 30 janvier 1948.

4.875 — 4.878 à 880 — 4.964 et 965 — 6.326 — 6.328 à 330 — 6.551 à 559 — 10.242 à 251 — 12.727 — 13.609 et 610 — 15.419 et 420 — 16.562 à 564 — 16.791 à 797 — 16.871 et 872 — 20.391 à 400 — 21.961 à 963 — 21.965 à 970 — 22.415 à 420 — 23.077 à 80 — 23.261 à 265 — 25.041 et 42 — 25.045 à 50 — 25.061 à 70 — 25.391 à 395 — 25.871 — 26.401 à 410 — 28.451 à 453 — 28.456 à 460 — 29.476 à 480 — 29.663 à 668 — 29.991 à 30.000 — 30.042 et 043 — 30.047 — 30.049 et 050 — 31.290 — 31.331 — 31.337 à 340 — 32.142 — 32.171 — 32.267 à 270 — 32.341 à 343 — 32.921 à 927.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 1/4 0/0 1943
DE LA
Société industrielle de transport d'énergie électrique.

Les porteurs d'obligations 4 1/4 0/0 de 5.000 F (émission 1943) de la Société industrielle de transport d'énergie électrique, société anonyme au capital de 120.000.000 de francs, dont le siège social est à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 68, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 15 août 1948. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement 1945.

827 à 830 — 2.674 — 3.631 — 3.637 à 3.639 — 5.207 à 5.209 — 5.281 — 5.284 à 5.290 — 5.701 à 5.704 — 5.706 à 5.710 — 7.641 et 7.642 — 8.811 — 9.993 — 10.451 à 10.457 — 11.101 — 12.664 — 12.669 — 12.939 — 13.357 à 13.360 — 13.726 et 13.727 — 14.330 — 15.951 à 15.953 — 16.301 à 16.303 — 16.681 — 16.684 à 16.686 — 16.688 à 16.690 — 17.933 à 17.935 — 17.940 — 18.971 à 18.977.

Amortissement 1946.

3.201 à 3.210 — 8.301 à 8.310 — 9.711 à 9.720 — 11.301 à 11.310 — 16.951 à 16.960 — 18.261 à 18.270 — 19.241 à 19.244.

Caisse nationale d'équipement de l'Electricité et du Gaz
68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 et 5.000 F 4 0/0 1942
DE LA
Société hydro-électrique de la Roussillonnaise.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 2.000 et 5.000 F (émission 1942) de la Société hydro-électrique de la Roussillonnaise, société anonyme au capital de 10 millions de francs dont le siège social est à Perpignan (Pyrénées-Orientales), 4, rue François-Rabelais, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 10 août 1948. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

Compagnie générale d'Entreprises Automobiles

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 24.611.500 F

SIÈGE SOCIAL :

2, RUE DU BOIS-DE-BOULOGNE, PARIS (16e)

Registre du commerce : Paris 60317.

Obligations 5 0/0 1931 de 1.000 F

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté la totalité des 261 obligations 5 0/0 1931, dont l'amortissement est fixé au 15 avril 1948.

En conséquence, il ne sera procédé à aucun tirage au sort.

Les amortissements des années 1937 à 1942 ont été effectués par rachats en Bourse.

Listes des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

Remboursement 15 avril 1943.

2.410 2.302 2.360 3.728 3.731 4.313 4.993 6.745

Remboursement 15 avril 1944.

223 1.687 4.061 4.848 4.962 5.006 5.305 5.546 6.501 6.851 7.249

Remboursement 15 avril 1945.

68 101 168 814 915 1.004 1.456 1.503 1.525 1.895 1.907 2.219 2.485 2.582 2.583 2.586 2.706 2.731 2.781 3.122 3.629 3.976 3.984 4.021 4.115 4.116 4.174 4.732 4.981 5.000 5.079 5.220 5.229 5.332 5.430 5.990 5.992 6.120 6.140 6.142 6.172 6.175 6.321 6.386 7.080 7.165 7.291 7.295 7.225

Remboursement 15 avril 1946.

36 45 57 155 215 249 290 304 327 335 361 443 538 690 770 812 912 945 959 1.009 1.093 1.139 1.158 1.259 1.434 1.439 1.484 1.521 1.644 1.867 1.871 1.894 1.890 2.030 2.113 2.118 2.261 2.307 2.465 2.469 2.473 2.650 2.759 2.794 2.803 2.873 2.972 2.980 3.216 3.714 3.749 3.750 3.769 3.793 3.994 4.019 4.123 4.238 4.368 4.518 4.534 4.662 4.789 4.825 4.840 5.062 5.264 5.312 5.379 5.432 5.453 5.459 5.460 5.549 5.583 5.642 5.701 5.948 6.197 6.238 6.297 6.299 6.431 6.517 6.539 6.873 7.010 7.096 7.192 7.265 7.318 7.333 7.367 7.399 7.410 7.448 7.453 7.456 7.457

Remboursement 15 avril 1947.

253 275 334 390 624 649 659 941 1.010 1.045 1.046 1.147 1.208 1.252 1.269 1.294 1.302 1.305 1.310 1.327 1.425 1.489 1.523 1.659 1.668 1.772 1.842 1.958 2.000 2.282 2.358 2.425 2.451 2.454 2.470 2.491 2.507 2.598 2.727 2.894 3.019 3.074 3.075 3.250 3.373 3.378 3.443 3.588 3.717 3.724 3.736 3.790 3.835 3.889 3.891 3.927 4.008 4.101 4.150 4.220 4.246 4.379 4.431 4.506 4.665 4.725 4.826 4.879 4.893 4.976 4.982 5.020 5.133 5.278 5.280 5.307 5.625 5.659 5.661 5.678 5.758 5.802 5.940 6.024 6.057 6.157 6.213 6.240 6.344 6.434 6.452 6.473 6.487 6.523 6.524 6.540 6.554 6.564 6.856 6.901 6.951 7.082 7.296 7.433 7.458 7.466 7.479

Etablissements F. Delory

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 47.040.000 F

SIÈGE SOCIAL : 24, RUE PAUL-GUIEYSSE, LORIENT REPLIÉ A QUIBERON

Registre du commerce : Lorient 4761.

Obligations 4 1/2 0/0 1942.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 138 obligations à amortir le 15 avril 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage pour cet amortissement.

Obligations restant à rembourser sur les tirages précédents.

Amortissement 1945.

543 724 765 1.187 1.189 1.190 1.273 1.354 1.830 9.673 9.674

Remboursement au Crédit nantais et à la Société générale.

Etablissements et Laboratoires Georges Truffaut

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7.550.000 F

SIÈGE SOCIAL :

90 *bis*, AVENUE DE PARIS, A VERSAILLES

Registre du commerce : Versailles 17055.

Obligations de 2.000 F 4 1/4 0/0 1943.

Cinquième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée, lors de l'émission, la société a procédé au rachat en Bourse des 51 obligations 4 1/4 0/0 1943 formant la totalité des titres dont l'amortissement a été prévu au 1er avril 1948.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Liste des obligations sorties au tirage antérieur et non encore présentées au remboursement.

Remboursement 1er avril 1946.

91 100 611 710 1.222 2.170 2.537

L'amortissement de l'année 1947 a été couvert par rachat en Bourse.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 21 mai 1943.*)

LA NATIONALE

Compagnie d'assurances crédit et de réassurances de toute nature.

SIÈGE SOCIAL : 15 *bis*, RUE LAFFITTE, PARIS (9e)

Capital social de 15.000.000 de francs divisé en 30.000 actions de 500 F échangées conformément à la loi n° 46-835 du 25 avril 1946, contre 30.000 parts bénéficiaires remboursables à 546 F groupées en coupures indivisibles de 10.

Sur ces parts, 5.910 sont remboursées conformément à la décision du ministre des finances et des affaires économiques en date du 31 décembre 1947.

Il reste donc 24.090 parts remboursables en 50 ans à compter de 1947.

Tableau d'amortissement des 24.090 parts bénéficiaires à amortir.

ANNÉES d'amortissements.	DATE DU TIRAGE	NOMBRE de parts remboursées	VALEUR TOTALE des titres remboursés.	CAPITAL restant à amortir après tirage.
				13.453.140
1947	Le 30 mars 1948.	490	267.540	12.885.600
1948	Le 3 mai 1948.	490	267.540	12.618.060
1949	(1) mai 1949.	490	267.540	12.350.520
1950	— 1950.	490	267.540	12.082.980
1951	— 1951.	490	267.540	11.815.440
1952	— 1952.	490	267.540	11.547.900
1953	— 1953.	490	267.540	11.280.360
1954	— 1954.	490	267.540	11.012.820
1955	— 1955.	490	267.540	10.745.280
1956	— 1956.	480	262.080	10.483.200
1957	— 1957.	480	262.080	10.221.120
1958	— 1958.	480	262.080	9.959.040
1959	— 1959.	480	262.080	9.696.960
1960	— 1960.	480	262.080	9.434.880
1961	— 1961.	480	262.080	9.172.800
1962	— 1962.	480	262.080	8.910.720
1963	— 1963.	480	262.080	8.648.640
1964	— 1964.	480	262.080	8.386.560
1965	— 1965.	480	262.080	8.124.480
1966	— 1966.	480	262.080	7.862.400
1967	— 1967.	480	262.080	7.600.320
1968	— 1968.	480	262.080	7.338.240
1969	— 1969.	480	262.080	7.076.160
1970	— 1970.	480	262.080	6.814.080
1971	— 1971.	480	262.080	6.552.000
1972	(1) mai 1972.	480	262.080	6.289.920
1973	— 1973.	480	262.080	6.027.840
1974	— 1974.	480	262.080	5.765.760
1975	— 1975.	480	262.080	5.503.680
1976	— 1976.	480	262.080	5.241.600
1977	— 1977.	480	262.080	4.979.520
1978	— 1978.	480	262.080	4.717.440
1979	— 1979.	480	262.080	4.455.360
1980	— 1980.	480	262.080	4.193.280
1981	— 1981.	480	262.080	3.931.200
1982	— 1982.	480	262.080	3.669.120
1983	— 1983.	480	262.080	3.407.040
1984	— 1984.	480	262.080	3.144.960
1985	— 1985.	480	262.080	2.882.880
1986	— 1986.	480	262.080	2.620.800
1987	— 1987.	480	262.080	2.358.720
1988	— 1988.	480	262.080	2.096.640
1989	— 1989.	480	262.080	1.834.560
1990	— 1990.	480	262.080	1.572.480
1991	— 1991.	480	262.080	1.310.400
1992	— 1992.	480	262.080	1.048.320
1993	— 1993.	480	262.080	786.240
1994	— 1994.	480	262.080	524.160
1995	— 1995.	480	262.080	262.080
1996	— 1996.	480	262.080	000.000

(1) Le tirage aura lieu chaque année le premier jour ouvrable du mois de mai.

NOTA. — Tous les tirages ont lieu au siège social, à dix heures du matin.

LA NATIONALE

Compagnie d'assurances et de réassurances de risques divers.

SIÈGE SOCIAL: 15 *bis*, RUE LAFFITTE, PARIS (9e)

Capital social de 25.000.000 de francs, divisé en 50.000 actions de 500 F, échangées conformément à la loi n° 46-835 du 25 avril 1946 contre 50.000 parts bénéficiaires remboursables en 50 ans à compter de 1947 à 1.176 F, soit au total 58.800.000 F.

Tableau d'amortissement des parts bénéficiaires.

ANNÉES d'amortissement.	DATE DU TIRAGE	NOMBRE de parts remboursées	VALEUR TOTALE des titres remboursés.	CAPITAL restant à amortir après tirage.	ANNÉES d'amortissement.	DATE DU TIRAGE	NOMBRE de parts remboursées	VALEUR TOTALE des titres remboursés.	CAPITAL restant à amortir après tirage.
				58.800.000					
1947	Le 30 mars 1948.	1.000	1.176.000	57.624.000	1972	(1) mai 1972.	1.000	1.176.000	28.224.000
1948	Le 3 mai 1948.	1.000	1.176.000	56.448.000	1973	— 1973.	1.000	1.176.000	27.048.000
1949	(1) mai 1949.	1.000	1.176.000	55.272.000	1974	— 1974.	1.000	1.176.000	25.872.000
1950	— 1950.	1.000	1.176.000	54.096.000	1975	— 1975.	1.000	1.176.000	24.696.000
1951	— 1951.	1.000	1.176.000	52.920.000	1976	— 1976.	1.000	1.176.000	23.520.000
1952	— 1952.	1.000	1.176.000	51.744.000	1977	— 1977.	1.000	1.176.000	22.344.000
1953	— 1953.	1.000	1.176.000	50.568.000	1978	— 1978.	1.000	1.176.000	21.168.000
1954	— 1954.	1.000	1.176.000	49.392.000	1979	— 1979.	1.000	1.176.000	19.992.000
1955	— 1955.	1.000	1.176.000	48.216.000	1980	— 1980.	1.000	1.176.000	18.816.000
1956	— 1956.	1.000	1.176.000	47.040.000	1981	— 1981.	1.000	1.176.000	17.640.000
1957	— 1957.	1.000	1.176.000	45.864.000	1982	— 1982.	1.000	1.176.000	16.464.000
1958	— 1958.	1.000	1.176.000	44.688.000	1983	— 1983.	1.000	1.176.000	15.288.000
1959	— 1959.	1.000	1.176.000	43.512.000	1984	— 1984.	1.000	1.176.000	14.112.000
1960	— 1960.	1.000	1.176.000	42.336.000	1985	— 1985.	1.000	1.176.000	12.936.000
1961	— 1961.	1.000	1.176.000	41.160.000	1986	— 1986.	1.000	1.176.000	11.760.000
1962	— 1962.	1.000	1.176.000	39.984.000	1987	— 1987.	1.000	1.176.000	10.584.000
1963	— 1963.	1.000	1.176.000	38.808.000	1988	— 1988.	1.000	1.176.000	9.408.000
1964	— 1964.	1.000	1.176.000	37.632.000	1989	— 1989.	1.000	1.176.000	8.232.000
1965	— 1965.	1.000	1.176.000	36.456.000	1990	— 1990.	1.000	1.176.000	7.056.000
1966	— 1966.	1.000	1.176.000	35.280.000	1991	— 1991.	1.000	1.176.000	5.880.000
1967	— 1967.	1.000	1.176.000	34.104.000	1992	— 1992.	1.000	1.176.000	4.704.000
1968	— 1968.	1.000	1.176.000	32.928.000	1993	— 1993.	1.000	1.176.000	3.528.000
1969	— 1969.	1.000	1.176.000	31.752.000	1994	— 1994.	1.000	1.176.000	2.352.000
1970	— 1970.	1.000	1.176.000	30.576.000	1995	— 1995.	1.000	1.176.000	1.176.000
1971	— 1971.	1.000	1.176.000	29.400.000	1996	— 1996.	1.000	1.176.000	0.000.000

(1) Le tirage aura lieu chaque année le premier jour ouvrable du mois de mai.

NOTA. — Tous les tirages ont lieu au siège social, à dix heures du matin.

LA NATIONALE

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie.

(Entreprise privée, régie par le décret-loi du 14 juin 1938.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75.000.000 DE FRANCS, LIBÉRÉ DU QUART

Registre du commerce: Seine n° 43793.

Parts bénéficiaires (loi du 25 avril 1946).

Nombre de parts: 300.000. — Valeur de rachat unitaire: 1.193 F. — Valeur de rachat totale: 357.900.000 F.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

ÉCHÉANCE du tirage.	NOMBRE de parts amorties.	MONTANT de l'amortissement	CAPITAL restant à amortir après tirage.	ÉCHÉANCE du tirage.	NOMBRE de parts amorties.	MONTANT de l'amortissement.	CAPITAL restant à amortir après tirage.
1er juillet 1947..	6.000	7.158.000	350.742.000	1er juillet 1972..	6.000	7.158.000	171.792.000
— 1948..	6.000	7.158.000	343.584.000	— 1973..	6.000	7.158.000	164.634.000
— 1949..	6.000	7.158.000	336.426.000	— 1974..	6.000	7.158.000	157.476.000
— 1950..	6.000	7.158.000	329.268.000	— 1975..	6.000	7.158.000	150.318.000
— 1951..	6.000	7.158.000	322.110.000	— 1976..	6.000	7.158.000	143.160.000
— 1952..	6.000	7.158.000	314.952.000	— 1977..	6.000	7.158.000	136.002.000
— 1953..	6.000	7.158.000	307.794.000	— 1978..	6.000	7.158.000	128.844.000
— 1954..	6.000	7.158.000	300.636.000	— 1979..	6.000	7.158.000	121.686.000
— 1955..	6.000	7.158.000	293.478.000	— 1980..	6.000	7.158.000	114.528.000
— 1956..	6.000	7.158.000	286.320.000	— 1981..	6.000	7.158.000	107.370.000
— 1957..	6.000	7.158.000	279.162.000	— 1982..	6.000	7.158.000	100.212.000
— 1958..	6.000	7.158.000	272.004.000	— 1983..	6.000	7.158.000	93.054.000
— 1959..	6.000	7.158.000	264.846.000	— 1984..	6.000	7.158.000	85.896.000
— 1960..	6.000	7.158.000	257.688.000	— 1985..	6.000	7.158.000	78.738.000
— 1961..	6.000	7.158.000	250.530.000	— 1986..	6.000	7.158.000	71.580.000
— 1962..	6.000	7.158.000	243.372.000	— 1987..	6.000	7.158.000	64.422.000
— 1963..	6.000	7.158.000	236.214.000	— 1988..	6.000	7.158.000	57.264.000
— 1964..	6.000	7.158.000	229.056.000	— 1989..	6.000	7.158.000	50.106.000
— 1965..	6.000	7.158.000	221.898.000	— 1990..	6.000	7.158.000	42.948.000
— 1966..	6.000	7.158.000	214.740.000	— 1991..	6.000	7.158.000	35.790.000
— 1967..	6.000	7.158.000	207.582.000	— 1992..	6.000	7.158.000	28.632.000
— 1968..	6.000	7.158.000	200.424.000	— 1993..	6.000	7.158.000	21.474.000
— 1969..	6.000	7.158.000	193.266.000	— 1994..	6.000	7.158.000	14.316.000
— 1970..	6.000	7.158.000	186.108.000	— 1995..	6.000	7.158.000	7.158.000
— 1971..	6.000	7.158.000	178.950.000	— 1996..	6.000	7.158.000	0.000.000

NOTA. — Le premier tirage concernant l'année 1947 aura lieu le 24 mars 1948.

Les tirages suivants auront lieu chaque année le premier jour ouvrable du mois de mai. Tous les tirages ont lieu au siège social, 2, rue Pillet-Will, Paris (9e), à dix heures du matin.

LA NATIONALE

Compagnie anonyme d'assurances contre l'incendie et les explosions.

(Entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 52.500.000 F DONT UN QUART VERSÉ

Registre du commerce: Seine n° 224639 B.

Parts bénéficiaires (loi du 25 avril 1946).

Nombre de coupures de 5 parts après amortissement des rompus: 41.024.

Valeur de rachat unitaire de la coupure de 5 parts. 5.285 F. — Valeur de rachat totale: 175.787.840 F.

TABLEAU D'AMORTISSEMENT

ÉCHÉANCE du tirage.	NOMBRE de coupures amorties.	MONTANT de l'amortissement.	CAPITAL restant à amortir après tirage.	ÉCHÉANCE du tirage.	NOMBRE de coupures amorties.	MONTANT de l'amortissement.	CAPITAL restant à amortir après tirage.
1er juillet 1947..	821	3.517.985	172.269.855	1er juillet 1972..	820	3.513.700	84.328.800
— 1948..	821	3.517.985	168.751.870	— 1973..	820	3.513.700	80.815.100
— 1949..	821	3.517.985	165.233.885	— 1974..	820	3.513.700	77.301.400
— 1950..	821	3.517.985	161.715.900	— 1975..	820	3.513.700	73.787.700
— 1951..	821	3.517.985	158.197.915	— 1976..	820	3.513.700	70.274.000
— 1952..	821	3.517.985	154.679.930	— 1977..	820	3.513.700	66.760.300
— 1953..	821	3.517.985	151.161.945	— 1978..	820	3.513.700	63.246.600
— 1954..	821	3.517.985	147.643.960	— 1979..	820	3.513.700	59.732.900
— 1955..	821	3.517.985	144.125.975	— 1980..	820	3.513.700	56.219.200
— 1956..	821	3.517.985	140.607.990	— 1981..	820	3.513.700	52.705.500
— 1957..	821	3.517.985	137.090.005	— 1982..	820	3.513.700	49.191.800
— 1958..	821	3.517.985	133.572.020	— 1983..	820	3.513.700	45.678.100
— 1959..	821	3.517.985	130.054.035	— 1984..	820	3.513.700	42.164.400
— 1960..	821	3.517.985	126.536.050	— 1985..	820	3.513.700	38.650.700
— 1961..	821	3.517.985	123.018.065	— 1986..	820	3.513.700	35.137.000
— 1962..	821	3.517.985	119.500.080	— 1987..	820	3.513.700	31.623.300
— 1963..	821	3.517.985	115.982.095	— 1988..	820	3.513.700	28.109.600
— 1964..	821	3.517.985	112.464.110	— 1989..	820	3.513.700	24.595.900
— 1965..	821	3.517.985	108.946.125	— 1990..	820	3.513.700	21.082.200
— 1966..	821	3.517.985	105.428.140	— 1991..	820	3.513.700	17.568.500
— 1967..	821	3.517.985	101.910.155	— 1992..	820	3.513.700	14.054.800
— 1968..	821	3.517.985	98.392.170	— 1993..	820	3.513.700	10.541.100
— 1969..	821	3.517.985	94.874.185	— 1994..	820	3.513.700	7.027.400
— 1970..	821	3.517.985	91.356.200	— 1995..	820	3.513.700	3.513.700
— 1971..	820	3.513.700	87.842.500	— 1996..	820	3.513.700	0.000.000

NOTA. — Le premier tirage aura lieu le 24 mars 1948.

Les tirages suivants auront lieu chaque année, le premier jour ouvrable du mois de mai. Tous les tirages ont lieu au siège social, 17, rue Laffitte, Paris (9e), à dix heures du matin.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Secrétariat d'Etat aux postes, télégraphes et téléphones.

AVIS D'ADJUDICATION

Le 13 avril 1948, à quinze heures, il sera procédé à Nantes, direction régionale des services postaux, 4 *bis*, rue de Châteaudun, salle des conférences, à l'adjudication publique, sur soumissions fermées et à forfait de l'entreprise ci-après désignée concernant les travaux d'extension du central téléphonique de Nantes-Cambronne, rue Maurice-Sibille, à Nantes.

Maçonnerie, béton armé: 45.800.000 F.

Les entrepreneurs ayant reçu notification de leur admission à prendre part à l'adjudication, devront déposer leurs offres à la direction régionale des services postaux, service des bâtiments, 4 *bis*, rue de Châteaudun, à Nantes, avant le 13 avril 1948, à douze heures, dernier délai.

Le cahier des charges spéciales, le devis descriptif, la notice complémentaire à celui-ci et les plans sont transmis à toutes les entreprises admises à soumissionner.

Le cahier des charges générales peut être acquis dans tous les bureaux de poste moyennant le prix de 100 F (référence administrative: *Bulletin officiel* des postes, télégraphes et téléphones de 1947, page 412). Ce document peut être également consulté dans toutes les directions des postes, télégraphes et téléphones.

Tous renseignements complémentaires utiles pourront être demandés à la direction régionale des services postaux de Nantes, les jours ouvrables de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-huit heures (téléphone: Nantes n° 344.08).

Le directeur régional des services postaux,
OTT.

PUBLICITÉ

CONCERNANT LES DÉPARTEMENTS

du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

SIGNIFICATION PUBLIQUE

Les époux Emile Muller, médecin vétérinaire, demeurant à Thionville, avenue de Gaulle, représentés par Me Dlisch, avocat à Thionville, actionnent les défendeurs les époux Eugène Schmitt, actuellement sans domicile ni résidence connus pour condamner les défendeurs conjointement et solidairement à payer aux demandeurs la somme de 60.000 F avec intérêts à 4 0/0 à partir du jour de la condamnation et de les condamner aux dépens.

M. Muller (Emile) assigne les époux Schmitt (Eugène) aux débats oraux qui auront lieu le 24 mai 1948, à quatorze heures, devant le tribunal de première instance de Thionville avec sommation de constituer avocat admis près ledit tribunal.

La présente publication vaut signification publique.

Greffe du tribunal de première instance.

Thionville, le 13 mars 1948.

Le greffier
du tribunal de première instance.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 28 février 1948, le président du tribunal de première instance de Saverne a donné mainlevée du séquestre placé sur les biens, droits et intérêts appartenant au sieur Auguste Vitochr, ayant demeuré à Wimmenau (Bas-Rhin), ordonnance de mise sous séquestre du 3 octobre 1946.

Par ordonnance en date du 2 mars 1948, le président du tribunal de première instance de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à Keren (Albert), de nationalité allemande, demeurant à Niessbach (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 2 mars 1948, le président du tribunal de première instance de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Girke (Anne), née Philippe, de nationalité allemande, demeurant à Berlin (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 2 mars 1948, le président du tribunal civil de Thionville a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à la dame Bey (Alice), née Rathke, de nationalité allemande, demeurant à Berlin-Neukölln (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1943, article 1er.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

17 février 1948. Déclaration à la préfecture de police. L'Union de la jeunesse républicaine de France transfère son siège social du 50, boulevard de Courcelles, au 31, avenue de la Motte-Piquet, Paris.

17 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. La Dannoise. But: développer le goût de la musique, rehausser l'éclat des fêtes locales. Siège social: école de garçons de Dannes.

18 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Association nationale des francs-tireurs et partisans français. But: venir en aide aux familles de nos morts, ainsi que dans les cas nécessiteux. Siège social: rue A.-Lamendin, Mazingarbe.

18 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. Association des anciens élèves de l'école préparatoire d'administration. But: renforcer les liens de camaraderie et de solidarité; entr'aide et assistance. Siège social: 37, rue des Chesneaux, à Montmorency.

18 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. Moto-Club de l'Est. But: encourager l'usage des véhicules à moteur. Siège social: 171, avenue Jean-Jaurès, Montfermeil.

19 février 1948. Déclaration à la préfecture de l'Aude. Association Le Damier alzonnais. But: développement du jeu de dames. Siège social: café de la Paix, à Alzonne.

19 février 1948. Déclaration à la préfecture du Var. Association aéronautique régionale. But: exploiter en commun le vol à voile sur le terrain de Fayence. Siège social: aérodrome de Fayence.

19 février 1948. Déclaration à la préfecture de police. Chambre de commerce franco-marocaine. But: aider au développement des relations économiques, industrielles et commerciales entre la France et le Maroc. Siège social: 8, rue Jean-Goujon, à Paris.

19 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Rochechouart. Amicale des chasseurs de Gorre. But: protection, repeuplement du gibier, répression du braconnage. Siège social: mairie de Gorre.

19 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. Groupe sportif du Crédit lyonnais de Vienne. But: pratique de l'éducation physique et, pour activité principale, tennis, ping-pong, cyclo-tourisme, etc. Siège social: place Miremont, à Vienne.

19 février 1948. Déclaration à la préfecture du Calvados. Union des sociétés langrunaises. But: étudier et réaliser la coordination entre les sociétés locales pour le développement de la station balnéaire de Langrune, tout en resserrant les liens amicaux existants. Siège social: mairie de Langrune-sur-Mer.

19 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. Association amicale des anciens élèves et amis de l'école publique de Triquerville. But: éducation populaire. Siège social: école publique de Triquerville.

20 février 1948. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. Sporting-Club d'Allègre. But: développement des sports. Siège social: chez M. Arribage-Cassou, président du Sporting-Club d'Allègre, rue des Boucheries, Allègre.

20 février 1948. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. Club des ingénieurs de Melle. But: création et fonctionnement d'un cercle privé, réservé aux ingénieurs et cadres assimilés de l'industrie mellaise pour établir ou resserrer entre ses membres des liens de camaraderie et pour procurer un foyer aux membres célibataires. Siège social: local de l'association, rue de la Gour, à Melle.

20 février 1948. Déclaration à la préfecture de police. Evasion. But: libre confrontation périodique du jugement des adhérents sur les grand problèmes économiques, civiques, moraux, artistiques et humains. Siège social: 42, rue Gabriel-Péri, Colombes.

21 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. Association des propriétaires éleveurs de volailles de la Grande-Brière. But: protéger les volailles contre les vols: sélectionner et améliorer les races. Siège social: mairie de Trignac.

21 février 1948. Déclaration à la préfecture de Cahors. Amicale des anciens élèves et amis de l'école publique de Fontanes. But: entretenir des relations durables, instruire et distraire la jeunesse. Siège social: école publique de filles, à Fontanes.

23 février 1948. Déclaration à la préfecture de police. Fédération nationale des sourds de France. But: défense du sourd dans tous les domaines. Siège social: chez M. Cournacie (Léon), président fondateur, 22, rue Bourgon, Paris.

23 février 1948. Déclaration à la préfecture de police. Association d'entr'aide et d'éducation populaire, section locale du 11e arrondissement. But: soulagement des misères physiques et morales ainsi que, dans le même esprit, éducation des jeunes. Siège social: 108, rue de la Folie-Méricourt, Paris.

24 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture d'Avranches. Association des anciens mobilisés et requis 1939-1945. But: fraternité et entr'aide. Siège social: mairie d'Avranches.

24 février 1948. Déclaration à la préfecture du Tarn. Association d'éducation populaire La Jeanne-d'Arc de Saint-Juéry. But: assurer par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école catholique de Saint-Juéry et acquérir ou louer tous immeubles jugés utiles aux fins susindiquées. Siège social: au domicile du président, avenue Jean-Jaurès, Saint-Juéry.

26 février 1948. Déclaration à la préfecture de police. Jeunesse sportive scénne. But: pratique des sports. Siège social: 7, rue du Docteur-Berger, Sceaux.

26 février 1948. Déclaration à la préfecture de police. Tourisme et folklore. But: choral et touristique. Siège social: 55, rue Berthe, Paris.

26 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. Gorcy-Ping-Pong-Club. But: vulgariser la pratique du tennis de table dans la commune de Gorcy-Cussigny en établissant des liens d'amitié et de bonne camaraderie entre ses membres recrutés parmi la population. Siège social: café Lorenzini, 155, rue de la Cure, Gorcy.

27 février 1948. Déclaration à la préfecture de police. Amicale des inspecteurs du cadre, branche populaire, de la Compagnie d'assurances générales sur la vie. But: créer entre ses membres des liens d'amitié et solidarité et défense de leurs intérêts. Siège social: 87, rue de Richelieu, Paris.

27 février 1948. Déclaration à la préfecture d'Arras. Espérance-Club de Sailly-au-Bois. But: football association. Siège social: M. Delaporte (Marc), Sailly-au-Bois, par Foncquevillers.

23 février 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. Camping-Club de France. But: camping. Siège social: mairie de Sallaumines.

28 février 1948. Déclaration à la préfecture de police. Les Joyeux lurons de Noisy-le-Sec. But: groupe théâtral. Siège social: mairie de Noisy-le-Sec.

1er mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. Groupement des administrateurs familiaux travailleurs indépendants des caisses d'allocations familiales. But: assurer la représentation des administrateurs travailleurs indépendants et leur fournir toutes informations. Siège social: 28, place Saint-Georges, Paris.

5 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. Ligue pour la promotion de la personne. But: élévation intellectuelle et morale de la personne humaine. Siège social: 74, avenue des Villiers, Paris.

5 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des peintres, sculpteurs anciens combattants modifie ses statuts et transfère son siège social du 18, avenue des Champs-Elysées, Paris, au 40, place Jules-Ferry, Montrouge.

5 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Die. Famille et santé. But: promouvoir, soutenir, favoriser les colonies et camps de vacances et toute œuvre de grand air intéressant l'enfance et la jeunesse dans la commune; séances récréatives, artistiques, cinématographiques, musicales, d'éducation physique, de gymnastique, de sports et de préparation militaire. Siège social: rue Saint-Vincent, à Die.

5 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune, Amicale du quartier latin, à Harnes. But: élaborer chaque année un arbre de Noël collectif et procurer aux enfants de l'école maternelle du matériel éducatif moderne. Siège social: 50, rue Demarquette, à Harnes.

6 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. La Société française des historiens ruraux modifie la composition de son bureau et transfère son siège social du 22, rue Anatole-France, Roanne, au 47, rue des Ecoles, Paris.

6 mars 1948. Déclaration à la préfecture de la police. Le Club The Bridge transfère son siège social du 69, rue de Turbigo, au 96, boulevard Raspail, Paris.

6 mars 1948. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Omer. Groupement de parents d'élèves de l'école de l'Immaculée-Conception. But: soutien moral de l'école et aide selon ses ressources au fonctionnement matériel de l'école. Siège social: place de la Ghière, Saint-Omer.

11 mars 1948. Déclaration à la préfecture de police. L'Accueil franco-canadien. But: faciliter les contacts entre les ressortissants de la France et du Canada; coordonner les activités des groupements franco-canadiens existant en France; organiser l'accueil des personnalités canadiennes. Siège social: 53, rue François-Ier, Paris.

11 mars 1948 Déclaration à la préfecture de police. Le Comité français des États-Unis du monde transfère son siège social du 12, avenue George-V, au 18, rue Vignon, Paris.

ASSOCIATIONS ÉTRANGÈRES

(Décret du 16 août 1901.)
(Décret-loi du 12 avril 1939.)

12 février 1948. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 9 mars 1948.) Union des avocats russes en France. But: aide et assistance aux avocats russes en France. Siège social: 5, rue Alexandre-Cabanel, Paris.

Paris. — Imp. des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.